

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP
Société anonyme au capital social de 1 731 747,20 €.
Siège social : 68, rue de Villiers, 92300 Levallois-Perret.
338 667 082 R.C.S. Nanterre.

CONVOCATION

Les actionnaires de la société **UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP** sont avisés qu'une assemblée générale ordinaire se tiendra le **24 mai 2011 à 10h00** au **68, rue de Villiers 92300 Levallois-Perret** afin de délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

1. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, après lecture du rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne, du rapport de gestion du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes
2. Approbation sur rapport spécial des commissaires aux comptes des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce
3. Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, après lecture du rapport de gestion du groupe du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes
4. Affectation du résultat
5. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Patrick QUENNET,
6. Démission de Monsieur Bernard ANTHONIOZ de son mandat d'administrateur,
7. Renouvellement du mandat de la société IGREC, représentée par Monsieur Thierry SARTRE, commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Stéphane le huidoux, commissaire aux comptes suppléant,
8. Autorisation de la Société à intervenir sur le marché de ses propres actions,
9. Pouvoirs en vue des formalités.

Les actionnaires peuvent prendre part à cette assemblée quelque soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, nonobstant toutes clauses statutaires contraires.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de Commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 19 mai 2011 à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de Commerce, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou encore, à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- 1) adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- 2) donner une procuration à toute personne physique ou morale de son choix dans les

conditions prévues à l'article L. 225-106 I du Code de Commerce. Ainsi, l'actionnaire devra adresser à CACEIS Corporate Trust une procuration écrite et signée indiquant son nom, prénom et adresse ainsi que ceux de son mandataire accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité de l'actionnaire et du mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution.

3) voter par correspondance.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de Commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- pour les actionnaires au nominatif pur : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante mireille.rolland@uti-group.com en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant CACEIS Corporate Trust pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte titres) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;
- pour les actionnaires au porteur : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante mireille.rolland@uti-group.com en précisant leur nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier) à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblée Générale - **14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9** (ou par fax au 01.49.08.05.82).

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard trois jours avant la date de tenue de l'assemblée générale pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et / ou traitée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 19 mai 2011, à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

Les formulaires de procuration et de vote par correspondance sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de **UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP** et sur le site internet de la société <http://www.union-technologies.com> ou transmis sur simple demande adressée à CACEIS Corporate Trust.

Pour les propriétaires d'actions au porteur, les formulaires de procuration et de vote par correspondance leurs seront adressés sur demande réceptionnée par lettre recommandée avec avis de réception par **CACEIS Corporate Trust – Service Assemblée Générale – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9** au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Pour être comptabilisé, le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, devra être retourné à **CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9** au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée, sauf disposition contraire des statuts.

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la société à compter de la présente publication. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP
(UTI GROUP.)**

Société anonyme au capital social de 1 731 747,20 euros
Siège social : 68 rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret
338 667 082 RCS Nanterre
Code APE ancien 721 Z- nouveau 6202 A Siret 338 667 082 000 48

**PROJET DES RESOLUTIONS
LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE
DU 24 MAI 2011**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne, des rapports du Conseil d'administration dont notamment le rapport de gestion et des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice net comptable de 3 243 632,98 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, l'assemblée générale approuve le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts qui s'élève à 120 795 euros et constate que la Société n'a supporté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 aucun impôt sur les sociétés en raison de ces dépenses et charges, le résultat fiscal étant nul compte tenu des reports déficitaires disponibles.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, l'assemblée générale approuve successivement, dans les conditions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion sur les comptes consolidés du groupe du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de cet exercice se soldant par un résultat net comptable consolidé, part du groupe, de 1 847 Keuros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice clos, d'un montant de 3 243 632,98 € comme suit :

Résultat de l'exercice 2010	3 243 632,98 €
Report à nouveau antérieur	2 043 158,60 €

Total	5 286 791,58 €

intégralement affecté au Compte Report à nouveau

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que la Société n'a pas procédé au titre des trois exercices précédents à des distributions de dividendes.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick QUENNET pour une nouvelle période de six années, conformément aux statuts, prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dans l'année 2017 et à défaut, au plus tard, le 31 décembre de ladite année.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, prend acte de la démission de Monsieur Bernard ANTHONIOZ de son mandat d'administrateur de la Société à compter du 1^{er} janvier 2011.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, décide de renouveler les mandats de la société IGREC, Commissaire aux comptes titulaire, représentée par Monsieur Thierry SARTRE et de Monsieur Stéphane LE HUIDOUX, Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes du sixième exercice clos à compter de ce jour, soit sur l'exercice clos le 31 décembre 2016.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 et suivants du Code de commerce, à faire acquérir par la Société ses propres actions dans les conditions suivantes :

Le prix d'achat unitaire maximum est fixé à quatre (4) euros.

La part maximale du capital pouvant être achetée ne pourra excéder 10% du capital social, le montant maximal des fonds pouvant être engagés dans le programme de rachat d'actions sera fixé à 1 000 000 euros.

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées, par ordre de priorité décroissant, en vue de:

1. animer le marché ou la liquidité de l'action UTI GROUP par un prestataire de Service d'Investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'A.F.E.I. reconnue par l'A.M.F.,
2. disposer d'actions pouvant être remises à ses dirigeants et salariés ainsi qu'à ceux des sociétés qui lui sont liées, dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions, d'opération d'attribution gratuite d'actions existantes ou de Plans d'Epargne Entreprises ou Interentreprises,
3. disposer d'actions pouvant être conservées et ultérieurement remises à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (y compris les prises ou accroissements de participations) sans pouvoir excéder la limite fixée par l'article L.225-109 du Code de commerce dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport,
4. remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière accès au capital de la Société,
5. de mettre en œuvre toute nouvelle pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les actions pourront, à tout moment dans les limites de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique, être acquises, cédées, échangées ou transférées, que ce soit sur le marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens et, notamment, par transfert de blocs ou par utilisation de tout instrument financier dérivé. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Conformément à la législation, la présente autorisation est donnée pour une durée maximale de 18 mois à compter du 24 mai 2011 et se substitue à l'autorisation conférée par l'assemblée générale du 25 mai 2010.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour passer tous ordres en bourse, conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achat et de vente d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités, réaliser toute publication et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer toutes les formalités prescrites par la Loi.

**UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP
(UTI GROUP)**

Société anonyme au capital social de 1 731 747,20 euros
Siège social : 68 rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret
338 667 082 RCS Nanterre
Code APE 6202 A Siret 338 667 082 000 48

**EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE
ET DU GROUPE
PENDANT L'EXERCICE 2010**

(Article R 225-81 3° du Code de commerce)

La société UTI GROUP. est une société de services informatiques spécialisée dans l'intégration des nouvelles technologies (internet, intranet) au sein des systèmes d'information des entreprises, pour une clientèle de grands comptes exclusivement. La société UTI GROUP. exerce également une activité d'éditeur de progiciels.

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

Le Groupe UTI GROUP. est présent en région parisienne, dans l'Est de la France, dans la région lyonnaise, ainsi qu'à l'étranger avec des implantations au Luxembourg et en Suisse.

Il se compose des sociétés suivantes :

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP (UTI GROUP.),
Société mère du Groupe.

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. EST (UTIGROUP. Est)

Cette Société est détenue à 99,74 % par UTI GROUP.

***UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. Luxembourg S.A.R.L.
(UTIGROUP. LUXEMBOURG)***

Cette société créée en juillet 1998 est détenue à 98 % par la société UTIGROUP. Est.

***UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. RHONE ALPES (UTIGROUP.
Rhône-Alpes),***

Détenue depuis le 25 février 2000 à 99,93 % par la société UTI GROUP., aux termes d'une opération d'acquisition de contrôle, cette société est implantée à Lyon.

2. PRESENTATION DES COMPTES DE LA SOCIETE UTI GROUP

Résultats

Des comptes de l'exercice clos de la Société le 31 décembre 2010, il ressort, en Euros, par comparaison avec ceux des exercices précédents :

EN EUROS	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2010	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2009	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2008
Capital social	1 731 747	1 731 747	1 731 747
Total bilan	21 471 452	20 240 723	20 815 204
Total capitaux propres	9 824 159	6 580 526	6 513 445
Actif immobilisé	18 783 682	18 138 489	18 684 025
Chiffre d'affaires net	24 417 449	21 900 462	23 307 530
Produits d'exploitation	25 073 159	22 179 383	23 687 026
Charges d'exploitation	23 905 530	21 754 270	22 478 443
Résultat d'exploitation	1 167 629	425 113	1 208 584
Produits financiers	642 619	397 748	1 182 448
Charges financières	364 061	289 790	719 971
Résultat financier	278 558	107 958	462 477
Résultat courant av impôt	1 446 187	533 071	1 671 061
Produits exceptionnels	2 043 583	92 500	154 152
Charges exceptionnelles	123 298	697 434	1 880 789
Résultat exceptionnel	1 920 285	(604 934)	(1 726 637)
Participation des salariés	287 721	0	0
Impôt sur les bénéfices	(164 882)	(138 944)	(176 666)
Résultat de l'exercice	3 243 633	67 081	121 089

Analyse des Résultats

En million d'€uro	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	24,42	21,90	23,31
Résultat net	3,24	0,07	0,12
Dettes financières	4,43	5,36	5,92

Des chiffres de l'exercice clos le 31 décembre 2010, il ressort que :

- l'activité d'UTI GROUP. en 2010 est en hausse de 11,5 % par rapport à 2009,
- la politique commerciale d'UTI GROUP. orientée vers les agréments «grand donneur d'ordres» s'est poursuivie en 2010 comptabilisant l'ouverture de plus de 15 comptes commerciaux,
- le résultat d'exploitation bénéficiaire s'élève à 1 168 K€ contre un résultat d'exploitation de 425 K€ sur l'exercice précédent,
- le résultat financier de l'exercice s'élève à 279 K€ contre 108 K€ en 2009,
- le résultat courant avant impôts s'établit à 1 446 K€ en 2010 contre 533 K€ en 2009,
- enfin, le résultat net se traduit par un bénéfice de 3 244 K€ en 2010 contre 67 K€ en 2009 du fait de la constatation d'une reprise provision pour un litige client de 1 867 K€ .

Les chiffres d'affaires trimestriels 2010 d'UTI GROUP (retraités du chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du Groupe) et du Groupe consolidé comparés à ceux de l'exercice 2009, ont été publiés dans l'AGEFI en 2010, en effet depuis le 1^{er} septembre 2008, la publication au BALO n'est plus obligatoire.

UTI GROUP publie une information trimestrielle dans un communiqué de presse.

Les Chiffres d'Affaires trimestriels (hors chiffre d'affaires intra-groupe) se présentent comme suit :

	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009
	En millions euros	En millions euros
1 - Société UTI Group		
Premier trimestre	5,67	6,02
Deuxième trimestre	6,04	5,24
Troisième trimestre	6,10	4,93
Quatrième trimestre	6,65	5,55
Total	24,46	21,74
2 – Consolidé		
Premier trimestre	6,63	7,10
Deuxième trimestre	7,15	6,27
Troisième trimestre	6,89	5,78
Quatrième trimestre	7,91	6,58
Total	28,58	25,73

Le chiffre d'affaires annuel du Groupe est en hausse de 11,08 % en 2010 par rapport à 2009.

L'exercice 2010 d'UTI GROUP. permet de constater une amélioration du compte d'exploitation liée à la hausse des volumes, dont les principaux axes se présentent de la manière suivante :

Libellés en K€	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Marge Commerciale	0	-3	8
Production	24 435	21 955	23 339
Consommation	-5 947	-4 785	-4 334
VALEUR AJOUTE	18 489	17 167	19 005
Impôts et Taxes	-677	-629	-666
Charge de Personnel	-17 070	-16 107	-17 309
EBE	742	430	1 030

3. RESULTATS DU GROUPE

Présentation et analyse sommaire des comptes :

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des états membres de l'Union Européenne doivent présenter pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005, leurs comptes consolidés en utilisant le référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards) émis par l'IASB (International Accounting Standards Boards).

Le groupe UTI GROUP qui a appliqué les principes comptables français jusqu'au 31/12/2004, a effectué sa transition aux normes IFRS avec les effets de la première application au 01/01/2004 et a établi des comptes consolidés au 31/12/2004 pro-forma IFRS

Comptes consolidés	exercice 2010	exercice 2009	exercice 2008
	Normes IFRS (en milliers d'euros)	Normes IFRS (en milliers d'euros)	Normes IFRS (en milliers d'euros)
Capital social	1 732	1 732	1 732
Total bilan	21 865	22 228	22 685
Total capitaux propres	9 430	7 718	7 943
Total actifs non courants	18 107	19 008	19 683
Effectif moyen	316	307	322
Chiffre d'affaires net	28 581	25 733	27 339
Résultat opérationnel	1 574	820	1 763
Coût de l'endettement financier brut	-215	-269	-527
Résultat financier	-215	-269	-526
Résultat avant impôt des activités ordinaires	3 232	-195	-670
Charges d'impôt sur le résultat	-1385	-32	1025
Résultat global	1 847	-227	355
Résultat de l'ensemble consolidé	1 847	-227	355
Part revenant aux minoritaires	0	0	-1
R.N. revenant à entreprise consolidante	1 847	-227	354

Résultats

En million d'€uros	Normes IFRS		
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	28,6	25,7	27,3
Résultat opérationnel courant	1,6	0,8	1,8
Résultat opérationnel	3,4	0,2	-0,1
Résultat net part groupe	1,8	-0,2	0,4
Capitaux propres part groupe (après résultat)	9,4	7,7	7,9

Les résultats de l'activité du Groupe UTI GROUP dans son ensemble pour l'exercice clos se caractérisent comme suit :

- le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2010 s'élève à 28,6 M€ contre 25,7 M€ sur l'exercice 2009;
- compte tenu du niveau du résultat décrit ci-dessus, le montant des capitaux propres s'établit à 9,4 M€.

Contribution au chiffre d'affaires consolidé non retraité du chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du Groupe :

Chiffre d'affaires	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
UTI GROUP	24 417 449	21 900 462	23 314 687
UTI Group Rhone Alpes	2 742 220	2 619 620	2 846 366
UTI GROUP EST	1 783 906	1 631 336	1 635 602
UTI GROUP Luxembourg	0	0	0
TOTAL	28 943 575	26 151 418	27 796 655

Résultat net social des sociétés du Groupe avant retraitements de consolidation

Résultat	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
UTI GROUP	3 243 633	67 081	121 090
UTIGROUP. Rhône-Alpes	150 093	103 019	218 362
UTIGROUP. Est	174 347	168 697	157 737
UTIGROUP. Luxembourg	4 806	-9 039	0
Total	3 572 879	329 758	497 189

4. PROGRES REALISES – DIFFICULTES RENCONTREES

Par la société UTI GROUP

- LITIGE CLIENT SUR DES PRESTATIONS AU FORFAIT :

Depuis 2002, un litige opposait la société à un client au titre de prestations réalisées au forfait. Une provision avait été constituée en fonction de l'estimation des risques potentiels encourus (226 K€). Le jugement en premier ressort condamnait la société UTI GROUP à hauteur de 3.200K€ dont 800K€ mis à la charge de l'assureur. La société UTIGroup. avait fait appel de cette décision et constitué une provision complémentaire d'un montant de 1 867 K€.

En mars 2010 la cour d'appel de Versailles a rendu un arrêt favorable à la société UTI GROUP qui a eu pour effet sur le résultat d'exploitation :

- Une reprise de provision comptabilisée en exceptionnel de 1.867 K€ et une reprise de provision pour risques comptabilisée en exploitation de 226K€.

- Une facturation complémentaire nette de provision d'un montant de 174K€.

A la date d'arrêt, le groupe et ses conseils n'ont pas identifié de risque particulier lié à la déclaration d'un pourvoi en cassation.

- RENOUELEMENT CERTIFICATION ISO 9001

Suite à la démarche de qualité entreprise en 2006, le Groupe a obtenu la certification ISO 9001 : 2000 pour « l'Assistance Technique Informatique » en novembre 2006.

En novembre 2010, cette certification a été renouvelée par l'AFAQ.

- Affaire MANSIT et GFIMONETIC

Consécutivement à la reprise du fonds de commerce de la société EAC CORPORATION intervenue le 20 juin 2007, UTI GROUP a dû faire face à la démission concomitante d'un nombre conséquent de salariés repris.

Connaissance prise des faits à l'origine de ces départs massifs qui lui ont causé un préjudice financier important, UTI GROUP a assigné en concurrence déloyale les sociétés MANSIT et GFI MONETIC devant le Tribunal de commerce de Nanterre le 6 novembre 2008 auprès duquel elle demande la condamnation in solidum de ces deux sociétés au versement d'une somme de 2 189 230 euros à titre de dommages et intérêts ainsi que la publication du jugement à intervenir dès sa signification dans les journaux LA TRIBUNE et LES ÉCHOS.

Par un jugement du 8 décembre 2010, le Tribunal de commerce a rejeté les demandes de UTI GROUP et condamné cette dernière à la somme de 10 000 euros au titre de l'article 700 du CPC.

UTI GROUP a fait appel de ladite décision.

- ACQUISITION DE LA SOCIETE HBCC PARTNERS

Le 16/06/2010, UTI GROUP a acquis 100% du capital de HBCC PARTNERS.

Cette société est spécialisée en conseil dans les moyens de paiement.

Elle comptait une quinzaine de collaborateurs lors de sa reprise.

Elle a fait l'objet d'une TUP (Transmission Universelle de Patrimoine) dans les comptes d'UTI GROUP en date du 01/08/2010.

Cette TUP a généré un mali technique de 259 388 € comptabilisé en immobilisations incorporelles.

Par le Groupe

Les mesures de rationalisation se sont poursuivies en province.

Les effectifs de Lyon, Strasbourg et Luxembourg sont de 67 salariés au 31/12/2010 contre 55 salariés au 31/12/2009.

L'année 2010 a été marquée par un climat économique difficile au premier semestre qui s'est fortement amélioré au second, période pendant laquelle s'est réalisée l'augmentation du nombre d'opérationnels.

5. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION - PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2011 telle qu'elle se présente aujourd'hui ne permet que difficilement de se prononcer en matière d'activité. Les taux d'intercontrats enregistrés en ce début d'année sont supérieurs à ceux du dernier trimestre 2010 et continuent à refléter une tension du marché. Néanmoins, nous pensons que l'amélioration de l'activité devrait se poursuivre au premier semestre et redémarrer franchement au second semestre, hors élément politique ou économique imprévisible.

6. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement n'est intervenu en dehors de l'évolution des litiges suivants :

- Depuis 2002, un litige opposait la société à un client au titre de prestations réalisées au forfait. Une provision avait été constituée en fonction de l'estimation des risques potentiels encourus (226 K€). Le jugement en premier ressort condamnait la société UTI GROUP à hauteur de 3.200K€ dont 800K€ mis à la charge de l'assureur. La société UTIGroup. avait fait appel de cette décision et constitué une provision complémentaire d'un montant de 1 867 K€.

En mars 2010 la cour d'appel de Versailles a rendu un arrêt favorable à la société UTI GROUP qui a eu pour effet sur le résultat d'exploitation :

- Une reprise de provision comptabilisée en exceptionnel de 1.867 K€ et une reprise de provision pour risques comptabilisée en exploitation de 226K€.

- Une facturation complémentaire nette de provision d'un montant de 174K€.

A la date d'arrêté, le groupe et ses conseils n'ont pas identifié de risque particulier lié à la déclaration de pourvoi en cassation.

- Un litige opposait la société UTI GROUP avec les anciens dirigeants et animateurs de sa filiale UTIGroup. Est. La société avait intenté une action devant une juridiction pénale à l'encontre de ces personnes qui bloquait le civil en l'état. La juridiction pénale a rendu un jugement en 2007 et condamné l'ancien dirigeant à une amende et au versement de dommages et intérêts. Le Tribunal de Grande Instance de Nancy a rendu son jugement le 11/01/2010 condamnant UTI GROUP à verser le solde du prix de cession des titres d'UTI GROUP EST pour 216 K€ et condamne l'ancien dirigeant d'UTI GROUP EST à verser 41K€ à UTI GROUP EST. L'ancien dirigeant a fait appel de cette décision.

- Prud'hommes provisionnés à la clôture de l'exercice 2010 pour 205 K€ pour Paris, contre 172 K€ en 2009.

**UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP
(UTI GROUP.)**

Société anonyme au capital social de 1 731 747,20 euros
Siège social : 68 rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret
338 667 082 RCS Nanterre
Code APE ancien 721 Z- nouveau 6202 A Siret 338 667 082 000 48

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS
ADMINISTRATEURS & DIRECTEURS GENERAUX**

(Article R.225-83 1° du Code de commerce)

Prénoms	Noms	Qualités
Christian	AUMARD	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
Jacqueline	FOUET épouse AUMARD	Administrateur et Directeur Général Délégué
Patrick	QUENNET	Administrateur et Directeur Général Délégué

.../...

Autres sociétés dans lesquelles les personnes susvisées exercent des fonctions de gestion, de direction, d'Administration ou de surveillance :

	Qualités	Sociétés
Christian AUMARD	Président du Conseil d'Administration	UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. EST Société anonyme au capital de 38 600 euros Siège social : rue du Dépôt 13, parc de l'Europe 67 207 Niederhausbergen 385 096 615 R.C.S. Metz
	Président et Directeur Général	LAW INFORMATIQUE Société anonyme au capital de 127 224 euros Siège social : 68 rue de Villiers 92300 Levallois-Perret 392 091 773 R.C.S. Nanterre
	Président et Directeur Général	UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. RHONE ALPES Société anonyme au capital de 160 000 euros Siège social "Les Topazes" 92 Cours Viton 69006 Lyon 380 667 774 R.C.S. Lyon
	Gérant	UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. LUXEMBOURG Société à responsabilité limitée au capital de 12 500 euros Siège social : 140 route d'Arlon L – 8008 Strassen Luxembourg 65 635 R.C. Luxembourg section B
	Président	CPB CONSULTING Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros Siège social : 68 rue de Villiers 92300 Levallois Perret 529 172 843 R.C.S. Nanterre
	Administrateur	AZ FORMATION Société anonyme au capital de 15 244,90 euros Siège social : 9 rue Georges Berger 75017 Paris 320 607 393 R.C.S. Paris

.../...

	Qualités	Sociétés
Jacqueline FOUET épouse AUMARD	Administrateur	UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. EST Société anonyme au capital de 38 600 euros Siège social : rue du Dépôt 13, parc de l'Europe 67 207 Niederhausbergen 385 096 615 R.C.S. : Metz
	Représentant permanent de la société UTI GROUP Administrateur	UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. RHONE ALPES Société anonyme au capital de 160 000 euros Siège social "Les Topazes" 92 Cours Vitton - 69006 Lyon 380 667 774 R.C.S. Lyon
	Directeur Général Délégué et administrateur	LAW INFORMATIQUE Société anonyme au capital de 127 224 euros Siège social 68 rue Villiers 92300 Levallois-Perret 392 091 773 R.C.S. : Nanterre

	Qualités	Sociétés
Patrick QUENNET	Directeur Général et Administrateur	UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. EST Société anonyme au capital de 38 600 euros Siège social : rue du Dépôt 13, parc de l'Europe 67 207 Niederhausbergen 385 096 615 R.C.S. : Metz
	Administrateur	UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. RHONE ALPES Société anonyme au capital de 160 000 euros Siège social "Les Topazes" 92 Cours Viton - 69006 Lyon 380 667 774 R.C.S. : Lyon
	Directeur Général Délégué et administrateur	LAW INFORMATIQUE Société anonyme au capital de 127 224 euros Siège social 68 rue Villiers 92300 Levallois-Perret 392 091 773 R.C.S. : Nanterre

**UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP
(UTI GROUP.)**

Société anonyme au capital social de 1 731 747,20 euros
Siège social : 68 rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret
338 667 082 RCS Nanterre
Code APE ancien 721 Z- nouveau 6202 A Siret 338 667 082 000 48

**PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2010**

Il sera proposé à l'Assemblée Générale annuelle d'affecter le bénéfice net de l'exercice clos, d'un montant de 3 243 632,98 € comme suit :

Résultat de l'exercice 2010	3 243 632,98 €
Report à nouveau antérieur	2 043 158,60 €

Total	5 286 791,58 €

intégralement affecté au Compte Report à nouveau

Il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

**UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP
(UTI GROUP.)**

Société anonyme au capital social de 1 731 747,20 euros
Siège social : 68 rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret
338 667 082 RCS Nanterre
Code APE ancien 721 Z– nouveau 6202 A Siret 338 667 082 000 48

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires

RAPPORT DE GESTION

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010
(Société UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP)
(Groupe UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP)

Incluant les RAPPORTS SPECIAUX

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous réunissons en assemblée générale annuelle, conformément aux prescriptions légales, afin de vous soumettre les comptes de la société UTI GROUP. ainsi que les comptes consolidés du Groupe UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Aux termes du présent rapport, nous nous proposons de vous exposer, à partir de la présentation de la Société et du Groupe consolidé, la situation et l'activité, les résultats de cette activité telle qu'elle ressort des comptes sociaux et consolidés, les progrès réalisés mais aussi les difficultés rencontrées ainsi que les activités en matière de recherche et de développement.

Nous vous ferons part également de l'évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe et des événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et l'établissement du présent rapport.

Nous vous soumettrons ensuite pour approbation les comptes de la Société et du Groupe consolidé de l'exercice clos et vous présenterons notre proposition d'affectation du résultat.

Les Commissaires aux Comptes vous exposeront, dans le cadre de leurs rapports, les résultats de leurs missions.

Tous les documents prescrits par la Loi ont été mis à votre disposition dans les délais et conditions prévus par la Loi.

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE.....	5
1.1 PRESENTATION DU GROUPE.....	5
1.1.1 <i>Organigramme du Groupe.....</i>	<i>5</i>
1.1.2 <i>Sociétés composant le Groupe.....</i>	<i>6</i>
2. SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE.....	7
2.1 SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE	7
2.1.1 <i>Situation de l'actionnariat.....</i>	<i>7</i>
2.1.1.1 <i>Capital social</i>	<i>7</i>
2.1.1.2 <i>Capital potentiel</i>	<i>9</i>
2.1.2 <i>Situation sociale.....</i>	<i>11</i>
2.1.3 <i>Activité de la Société UTI GROUP.....</i>	<i>13</i>
2.2 SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE ET DES SOCIETES FILIALES.....	13
2.2.1 <i>Situation et activité du Groupe.....</i>	<i>13</i>
2.2.2 <i>S'agissant de UTIGROUP. Est.....</i>	<i>18</i>
2.2.3 <i>S'agissant de UTIGROUP. Luxembourg S.a.r.l.....</i>	<i>19</i>
2.2.4 <i>S'agissant de UTIGROUP. Rhône-Alpes</i>	<i>19</i>
3. RESULTATS DE L'ACTIVITE - PROGRES REALISES - DIFFICULTES RENCONTREES.....	20
3.1 REGLES ET METHODES COMPTABLES :	20
3.2 RESULTATS DE LA SOCIETE.....	21
3.2.1 <i>Présentation des comptes:.....</i>	<i>21</i>
3.2.2 <i>Analyse des Résultats.....</i>	<i>22</i>
3.2.3 <i>Progrès réalisés – Difficultés rencontrées :</i>	<i>23</i>
3.3 RESULTATS DU GROUPE.....	25
3.3.1 <i>Présentation et analyse sommaire des comptes :</i>	<i>25</i>
3.3.2 <i>Résultats.....</i>	<i>26</i>
4. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT.....	28
4.1 DE LA SOCIETE.....	28
4.2 DU GROUPE.....	28
5. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION - PERSPECTIVES D'AVENIR	28
6. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE	28
7. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DE SON ENDETTEMENT .	29
8. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT	29
9. DEPENSES VISEES PAR L'ARTICLE 243 BIS DU CODE GENERAL DES IMPOTS.....	30
10. LISTE ET SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS	30
10.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE	30
10.2 SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE.....	30
10.2 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS D'AUTRES SOCIETES.....	31
10.3 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	32
11. TRANSACTIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES QUI LEUR SONT ETROITEMENT LIEES	33

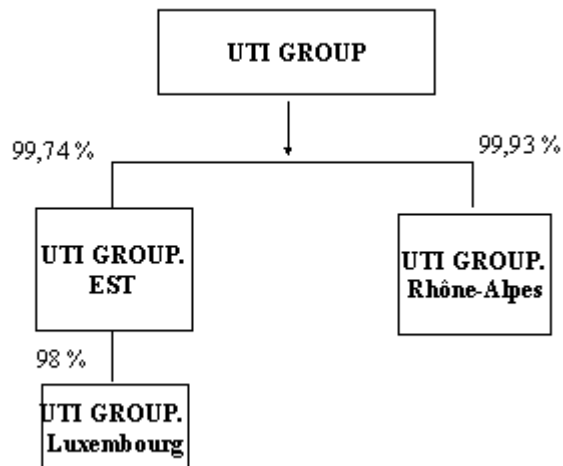
12. OPTION RETENUE QUANT AUX MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE.....	33
13. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	34
14. PRISES DE PARTICIPATION NOUVELLES OU SUPPLEMENTAIRES DANS DES SOCIETES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE.....	34
15. SOCIETES CONTROLEES PAR LA SOCIETE EN FRANCE ET A L'ETRANGER.....	35
16. PARTICIPATIONS CROISEES.....	36
17. ACTIONNARIAT DES SALARIES DE LA SOCIETE.....	36
18. OPERATIONS DE RACHAT DE TITRES UTI GROUP. REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010 (RAPPORT PREVU A L'ARTICLE L.225-209 AL.2 DU CODE DE COMMERCE).....	37
19 PROPOSITION D'AUTORISATION DE LA SOCIETE A INTERVENIR SUR LE MARCHÉ DE SES PROPRES ACTIONS.....	38
20. DELEGATION DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS (RAPPORT SUR L'USAGE DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL PREVU A L'ARTICLE L.225-100 AL 7 DU CODE DE COMMERCE).....	39
21. RAPPORT SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS AUX SALARIES ET DIRIGEANTS PREVU A L'ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE.....	40
22. CONSEQUENCES ET RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE... 40	
22.1 RISQUE DE NON-PAIEMENT.....	40
22.2 RISQUE DE CHANGE.....	40
22.3 RISQUE LIE A L'ENDETTEMENT.....	40
22.4 CONSEQUENCES ET RISQUES SOCIAUX.....	40
22.5 DEPART DE MANAGERS.....	41
22.6 DEPART DE MANAGERS-CLEFS.....	41
22.7 RISQUE TECHNOLOGIQUE.....	41
22.8 RISQUE LIE A LA CROISSANCE.....	41
22.9 CONSEQUENCES ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX / ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE.....	42
22.10 RISQUE LIE A L'AFFACTURAGE.....	42
22.11 RISQUE ACTIONS.....	42
22.12 ASSURANCES ET COUVERTURE DE RISQUES.....	43
22.13 RISQUE FISCAL.....	43
22.14 CLAUSE DE COMPLEMENT DE PRIX.....	43
22.15 SUBVENTION.....	43
22.16 LITIGES.....	44
22.17 INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR DES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES PRONONCEES PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE.....	44
23. COMPTES FOURNISSEURS PAR ANTERIORITE.....	45

1. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

La société UTI GROUP. est une société de services informatiques spécialisée dans l'intégration des nouvelles technologies (internet, intranet) au sein des systèmes d'information des entreprises, pour une clientèle de grands comptes exclusivement. La société UTI GROUP. exerce également une activité d'éditeur de progiciels.

1.1 Présentation du Groupe

1.1.1 Organigramme du Groupe



1.1.2 Sociétés composant le Groupe

Le Groupe UTI GROUP. est présent en région parisienne, dans l'Est de la France, dans la région lyonnaise, ainsi qu'à l'étranger avec des implantations au Luxembourg et en Suisse.

Il se compose des sociétés suivantes :

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP (UTI GROUP.),
Société mère du Groupe.

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. EST (UTIGROUP. Est)
Société anonyme au capital de 38 600 euros,
dont le siège social est sis rue du Dépôt 13, parc de l'Europe 67 207
NIEDERHAUSBERGEN – France,
immatriculée sous le numéro 385 096 615,
inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Strasbourg.

Cette Société est entrée dans le périmètre à compter d'avril 1999 suite à l'achat par UTI GROUP. de 89,74 % de son capital.

Par acte en date du 1er juillet 2002, la société UTI GROUP. a procédé à l'acquisition de 193 actions composant le capital de la société UTIGROUP. Est appartenant à Monsieur Jean-Claude CAMUS et Madame Régine SABARY.

Cette Société est détenue à 99,74 % par UTI GROUP..

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. Luxembourg S.A.R.L.
(UTIGROUP. LUXEMBOURG)
Société à responsabilité limitée au capital de 12 500 euros,
dont le siège social est sis 400, route d'Esch – L.1471 Luxembourg,
immatriculée sous le numéro «Section B 65 635»,
inscrite auprès du registre du commerce du Luxembourg.

Cette société créée en juillet 1998 est détenue à 98 % par la société UTIGROUP. Est.

UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP. RHONE ALPES (UTIGROUP. Rhône-Alpes),
Société anonyme au capital de 160 000 euros,
dont le siège social est sis Immeuble "les Topazes"
92, Cours Vitton – 69 006 Lyon – France,
immatriculée sous le numéro 380 667 774,
inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Lyon.

Détenue depuis le 25 février 2000 à 99,93 % par la société UTI GROUP., aux termes d'une opération d'acquisition de contrôle, cette société est implantée à Lyon.

Le Groupe a établi des comptes consolidés pour la première fois au titre de l'exercice 1999,

2. SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1 Situation et activité de la Société

2.1.1 Situation de l'actionnariat

2.1.1.1 Capital social

La Société a été introduite le 3 novembre 1999 sur le marché libre en mettant sur ce marché 99 144 actions représentant 10 % du capital social et des droits de vote, puis a transféré le 24 janvier 2001 les titres mis sur ce marché sur le Second Marché devenu l'EUROLIST, puis au 1 janvier 2008 EURONEXT PARIS (ISIN FR0000074197).

Le transfert sur EURONEXT PARIS s'est effectué par cotation directe selon les règles de fonctionnement dudit marché.

La société UTI GROUP. a également transféré sur l'EURONEXT PARIS les 875 350 obligations convertibles émises en juillet 2000 (ISIN : FR0000181067).

La société UTI GROUP a créé en 2003 sur l'EURONEXT PARIS des bons de souscription en action (code ISIN FR0000041063) avec une date de fin d'existence au 31 mars 2008.

Les actions de notre Société étant cotées sur un marché réglementé, le rapport de gestion du Conseil d'Administration se doit de mentionner les informations légales visées par l'article L.233-13 du Code de commerce à savoir, l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième (5 %), du dixième (10 %), des trois-vingtièmes (15 %), du cinquième (20 %), du quart (25%), du tiers, de la moitié, des deux tiers (66,66 %) des dix-huit vingtièmes (90%) ou des dix-neuf vingtièmes (95%) du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales, en fonction des informations reçues de ces personnes en application des articles L 233-7 et L 233-12 du Code de commerce.

L'actionnariat au cours des trois derniers exercices se présente comme suit :

	Actionnaires	Au 31 décembre 2010			Au 31 décembre 2009			Au 31 décembre 2008		
		Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
Actionnaires Dirigeants et/ou agissant de concert	Christian AUMARD	0	0,0%	0,0%	301 860	3,5%	4,6%	340 748	3,9%	4,4%
	Jacqueline AUMARD	0	0,0%	0,0%	2 623 329	30,3%	39,9%	2 584 441	29,8%	39,5%
	LAW INFORMATIQUE	4 707 069	54,4%	62,2%	1 365 012	15,8%	20,9%	1 365 012	15,8%	20,5%
	Diane AUMARD	0	0,0%	0,0%	24 756	0,3%	0,2%	24 756	0,3%	0,4%
	Benoît AUMARD	0	0,0%	0,0%	24 036	0,3%	0,2%	24 036	0,3%	0,4%
	Romain AUMARD	0	0,0%	0,0%	25 036	0,3%	0,2%	25 036	0,3%	0,4%
	Patrick QUENNET	0	0,0%	0,0%	302 850	3,5%	4,5%	303 157	3,5%	4,5%
	Christine QUENNET	0	0,0%	0,0%	11 817	0,1%	0,1%	21 567	0,2%	0,2%
	Autres nominatifs	189 899	2,2%	3,9%	198 708	2,3%	3,0%	200 642	2,3%	3,1%
	Public	3 318 575	38,3%	34,0%	2 526 958	29,2%	19,3%	2 564 160	29,6%	19,6%
Auto détention	443 193	5,1%	0,0%	326 427	3,8%	0,0%	277 234	3,2%	0,0%	
FINANT	0	0,0%	0,0%	927 947	10,7%	7,1%	927 947	10,7%	7,1%	
Total	8 658 736	100,0%	100,0%	8 658 736	100,0%	100,0%	8 658 736	100,0%	100,0%	

Total droits de votes			9 768 182			13 065 078			13 062 447
------------------------------	--	--	------------------	--	--	-------------------	--	--	-------------------

Du tableau ci-dessus, il ressort qu'au 31 décembre 2010 :

- les actionnaires fondateurs composés des familles AUMARD et QUENNET ont apporté l'intégralité de leurs titres à la société LAW INFORMATIQUE le 20/12/2010. Ainsi, cette société détient 54,40% du capital et 62,20% des droits de vote de la société UTI GROUP. Cette opération de reclassement interne qui avait été, préalablement à sa réalisation, déclarée auprès de l'AMF, a fait l'objet, le 10 janvier 2011, d'une « Dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société » prononcée par l'AMF.

- la société FINANT a cédé la totalité de sa participation en janvier 2010.

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire nominatif n'a déclaré avoir dépassé au 31 décembre 2010 de seuil y compris le seuil statutaire de 2%.

2.1.1.2 Capital potentiel

Options de souscription d'actions réservées aux salariés

L'ensemble des informations relatives aux différents plans de souscription d'actions en vigueur au sein de la société UTI GROUP. figure à l'article 17 du présent rapport.

Conversion des obligations convertibles UTI GROUP. 0,1 % 2020 (ex 3 % 2000-2005)

En vertu de l'autorisation qui lui avait été conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 15 mai 2000, et notamment dans sa douzième résolution, le conseil d'administration de la Société a décidé, dans sa séance du 12 juillet 2000, de procéder à l'émission de 875 350 obligations UTI GROUP. 3 % 2000-2005 convertibles en actions pour un montant nominal de 18 644 955 euros.

La société UTI GROUP. a procédé le 24 janvier 2001 au transfert sur EURONEXT PARIS des 875 350 obligations convertibles émises le 12 juillet 2000 (code ISIN FR0000181067).

Le contrat d'émission d'obligations convertibles UTI GROUP. 3% 2000-2005 (devenu UTI GROUP. 0,1 % 2020) a été profondément modifié par l'assemblée générale des obligataires du 28 avril 2003, modifications qui ont été entérinées par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2003 et qui portent principalement sur:

- 1° - La modification de la durée de l'emprunt obligataire initialement fixée à 4 ans et 160 jours dans le contrat d'émission a été portée à 19 ans et 160 jours. La date d'échéance du contrat est ainsi fixée au 1^{er} janvier 2020 pour un amortissement en totalité.
- 2° - La réduction du taux nominal des intérêts annuels de 3 % prévu dans le contrat d'émission lequel a été ramené au taux de 0,10 % l'an soit 0,0213 euro par obligation, payable à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année.
- 3° - La suppression du paiement du coupon payable le 1^{er} janvier 2003 correspondant aux intérêts dus au titre de l'année 2002.
- 4° - La suppression de la prime d'amortissement normal à l'échéance de 3,14 euros ; l'amortissement normal à l'échéance s'effectuera par remboursement à la valeur nominale des obligations, soit la somme de 21,30 euros.
- 5° - Le versement d'une soulte en numéraire de DEUX EURO ET CINQUANTE CENTS (2,5 euro) par la société UTI GROUP aux obligataires pour chaque conversion d'UNE obligation.
- 6° - Le remplacement du ratio de conversion des obligations fixé dans le contrat d'émission à UNE action nouvelle d'UTIGROUP de 0,20 euros de nominal pour UNE obligation convertible de 21,30 euros de nominal par un nouveau ratio de conversion, différencié selon les deux périodes de conversion suivantes, soit :
 - ✚ pour toute conversion d'obligation intervenant jusqu'au 31 mars 2008 inclus:

Le ratio de conversion est pour UNE obligation convertible de 21,30 euro de nominal, de UNE action nouvelle d'UTI GROUP de 0,20 euro de nominal et QUATRE bons de souscription d'action.

- ✚ pour toute conversion d'obligation intervenant dans la période comprise entre le 1^{er} avril 2008 et la date d'échéance de l'emprunt obligataire, soit le 1^{er} janvier 2020 :

Le ratio de conversion est pour UNE obligation convertible de 21,30 euro de nominal, de UNE action nouvelle d'UTI GROUP de 0,20 euro de nominal plus une soulte de 2,5€

L'historique des opérations sur les obligations convertibles jusqu'au 31 décembre 2010 est le suivant :

date	nombre d'OC existantes	Conversion OC	Annulation OC	OC rachats
2000	875 350			
2001	676 584		198 766	
2002	644 724		31 860	
2003	43 001	437051	164 672	
2004	42 036	965		
2005	40 653	1383		
2006	34 646	6007		
2007	31 670	2976		
2008	21 204	4994	5 472	
05/02/2009	21 204			600
06/02/2009	21 204			900
08/03/2009	19 704		1500	-1500
27/05/2009	19 704			250
22/06/2009	19 454		250	-250
22/10/2009	19 454			40
22/12/2009	19 414		40	-40
31/12/2009	19 414	453 376	402 560	0

L'augmentation de capital potentielle découlant de la conversion des 19 414 obligations convertibles encore en circulation au 31 décembre 2010, s'élève donc jusqu'au 1^{er} janvier 2020 date d'échéance de l'emprunt obligataire, à 3 882 euros de nominal.

Aucune opération n'est intervenue sur les obligations convertibles durant l'exercice 2010.

Depuis le début de l'exercice 2011, aucune conversion n'a été réalisée.

La société UTI GROUP a procédé au rachat de 5 obligations convertibles le 24/01/2011 qui seront annulées.

2.1.2 Situation sociale

L'âge et l'ancienneté des collaborateurs de UTI GROUP. se décomposent au 31/12/2010 de la façon suivante :

AGE :		<30 ANS	de 30 à 40 ANS	>40 ANS	TOTAL
UTI Paris	Dirigeants & Adm.	1	1	4	6
	Commerciaux	5	9	6	20
	Ingénieurs	44	77	113	234
	Total Paris	50	87	123	260
UTI Lyon	Dirigeants & Adm.	0	0	3	3
	Commerciaux	2	1	0	3
	Ingénieurs	12	14	9	35
	Total Lyon	14	15	12	41
UTI Est	Dirigeants & Adm.	0	0	0	0
	Commerciaux	0	1	1	2
	Ingénieurs	9	8	7	24
	Total Est	9	9	8	26
UTI Lux	Dirigeants & Adm.	0	0	0	0
	Commerciaux	0	0	0	0
	Ingénieurs	0	0	0	0
	Total Lux	0	0	0	0
TOTAL :		73	111	143	327

ANCIENNETE

		<5 ANS	de 5 à 10 ANS	>10 ANS	TOTAL
UTI Paris	Dirigeants & Adm.	2	1	3	6
	Commerciaux	13	2	5	20
	Ingénieurs	149	24	61	234
	Total Paris	164	27	69	260
UTI Lyon	Dirigeants & Adm.	1	1	1	3
	Commerciaux	3	0	0	3
	Ingénieurs	26	7	2	35
	Total Lyon	30	8	3	41
UTI Est	Dirigeants & Adm.	0	0	0	0
	Commerciaux	2	0	0	2
	Ingénieurs	17	3	4	24
	Total Est	19	3	4	26
UTI Lux	Dirigeants & Adm.	0	0	0	0
	Commerciaux	0	0	0	0
	Ingénieurs	0	0	0	0
	Total Lux	0	0	0	0
TOTAL :		213	38	76	327

Ainsi, l'effectif du groupe UTI GROUP s'élève à 327 personnes à fin 2010 et se décompose par comparaison avec l'effectif des années précédentes de la manière suivante:

Effectif UTI GROUP	2010	2009	2008
Dirigeants & Administratifs	9	7	10
Commerciaux	25	18	20
Ingénieurs & techniciens	293	269	283
TOTAL	327	294	313

L'exercice 2010 fait apparaître une augmentation des effectifs d'environ 11 % soit plus 33 salariés par rapport à 2009.

Notons par ailleurs que le groupe a employé environ 40 personnes en sous-traitance au cours de l'année 2010.

2.1.3 Activité de la Société UTI GROUP.

UTIgroup est à la fois une société de services informatiques de proximité depuis un quart de siècle et un éditeur de progiciel depuis dix ans.

- Avec ses prestations de délégation technique, de délégation en assistance à maîtrise d'ouvrage ou en expertise, d'ingénierie informatique (intégration de systèmes et travaux au forfait) et de TMA (Tierce Maintenance Applicative), UTIgroup propose de concevoir, réaliser, maintenir et faire évoluer les applications et les projets de ses clients.
- UTIgroup a développé des progiciels afin d'assister des entreprises dans les domaines comme les OPCA, l'édition et les sociétés de nettoyage. (**edi-one, nett400, Optima**)

UTIgroup est organisée en agence selon des axes de marché. Ces agences allient les compétences techniques, fonctionnelles et d'expertise afin de répondre aux exigences des clients.

2.2 Situation et activité du Groupe et des sociétés filiales

2.2.1 Situation et activité du Groupe

Métier du Groupe :

Le Groupe est spécialisé dans la délégation de personnel en assistance technique ou en assistance à maîtrise d'ouvrage et dans l'intégration de systèmes. Pour la période 2008 à 2010, l'activité du Groupe se répartit de la façon suivante :

	2010	2009	2008
Délégation de personnel	90%	92%	92%
Intégration de systèmes	7%	5%	5%
Editeur / Distribution de Progiciel	3%	3%	3%

Positionnement du Groupe:

UTI GROUP est une société spécialisée en assistance technique de proximité et en assistance à maîtrise d'ouvrage, son offre couvre une partie substantielle des besoins des entreprises en matière de système d'information stratégique:

- Assistance technique ;

- Forfaits ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Tierce maintenance applicative ;
- Edition de progiciels « métiers ».

UTI GROUP. s'adresse à une clientèle majoritairement Grands Comptes, comme l'établit la ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activités.

Cette politique de référencement auprès de grands comptes, permet à UTI GROUP :

- De réduire la dispersion de sa clientèle;
- D'augmenter la qualité moyenne de signature de sa clientèle ;
- De résister au durcissement du marché.

UTI GROUP. gère un portefeuille d'activités marquées par une forte intensité concurrentielle, un pouvoir de négociation des clients souvent très important, et des sources de différenciation potentielles assez limitées. Ce portefeuille d'activités est relativement bien diversifié en terme de secteurs, mais reste très focalisé sur un seul mode d'intervention, l'assistance technique en régie.

Le Groupe malgré un contexte économique difficile lié à une forte concurrence, a renouvelé l'ensemble de ses agréments en 2010 et fait partie de listes de sélection de plus en plus restreintes, ce qui lui permet ainsi de disposer:

- d'un parc de clientèle de grandes entreprises;
- de grands projets;
- d'un chiffre d'affaires récurrent;
- d'un marché protégé.

Le Groupe définit ses marchés «cibles» selon trois critères: leur taille, leur rythme de croissance et la récurrence des besoins qui s'y expriment, l'objectif étant de réduire a minima les prises de risques.

UTI GROUP. a très peu d'activité auprès d'entreprises ou d'établissements publics.

Le poste client est confié en affacturage. Le délai moyen de paiement des créances confiées au Factor est en amélioration en terme de réduction des délais de recouvrement, puisqu'il reste stable à 49 jours en 2010 contre 52 jours 2009.

De par son métier, UTI GROUP. ne perçoit pas de saisonnalité dans son activité à l'exception de la prise des congés payés des collaborateurs et par conséquent n'a pas de risque sur la gestion de son BFR.

L'expérience acquise dans les métiers de sa clientèle, couplée à des effets d'échelle, favorise l'efficacité et la rapidité des interventions du Groupe.

Stratégie du Groupe:

La stratégie du Groupe est double : d'une part enraceriner le Groupe comme la référence dans son métier et d'autre part accélérer sa croissance.

L'année 2010 a confirmé le renforcement de plus en plus significatif de ses activités haut de gamme de maîtrise d'œuvre vers le secteur des maîtrises d'ouvrage. Cette évolution est particulièrement importante car elle permet de conserver et faire évoluer les profils confirmés en leur offrant ainsi une évolution de carrière par l'intermédiaire d'une vue marché et métier et non plus une vue technologique.

Par ailleurs, le groupe a renouvelé en novembre 2010 sa certification ISO 9001 : 2008 du 30/11/2006. En effet, de plus en plus de grands groupes exigent dans le cadre de leurs agréments que leurs fournisseurs soient certifiés en matière de qualité.

La concurrence et le positionnement du Groupe

Parmi les différents intervenants sur le marché des services informatiques, ceux qui exercent les mêmes métiers ou des activités proches de celles du Groupe sont les grandes SSII généralistes (telles CAP GEMINI, LOGICA, SOPRA ou GFI); parmi les concurrents de taille plus modeste, se trouvent SYLIS, INFOTEL .

UTI GROUP. a choisi de ne faire majoritairement que de la délégation de personnel dans les technologies qu'elle maîtrise (grands systèmes IBM, IBM AS/400 et les technologies nouvelles telles que JAVA, dot.net etc...) et dans les fonctionnalités des maîtrises d'ouvrage de clients.

Cette politique a conduit le Groupe à ne pas s'attaquer aux marchés du Consulting et de l'intégration de grands systèmes qui sont dominés par les intervenants tels que ACCENTURE ou CSC, ni au marché de l'infogérance qui requiert d'une SSII une taille comparable à celle de son donneur d'ordre (ATOS, STERIA).

Le Groupe sélectionne sur la base de son fonds de commerce grands comptes (agréés) les besoins qui s'y expriment sur des projets qui arrivent à maturité mais où ceux-ci sont durables et pour lesquels elle peut disposer des compétences et de l'expertise suffisantes.

Sa stratégie de «niches» lui a permis d'acquérir une grande expertise dans ses domaines d'intervention et d'emporter des marchés face aux meilleurs compétiteurs.

Son évolution constante vers la maîtrise d'ouvrage lui ouvre dans le cadre de ses mêmes clients de nouveaux marchés conformes à la stratégie générale du groupe.

La clientèle du Groupe

Le Groupe ne travaille principalement qu'avec des grands comptes, dont les métiers et les besoins lui sont bien connus (banque et assurance, industrie, distribution, télécom...) et pour lesquels il dispose de l'expertise, des compétences et des moyens adaptés.

Cette politique lui permet de faire jouer l'effet d'expérience acquise dans les métiers de sa clientèle et l'effet d'échelle qui favorise l'efficacité et la rapidité des interventions. De plus ces grands comptes ont des besoins durables ce qui permet une bonne récurrence du chiffre d'affaires.

La concentration des efforts commerciaux dans des secteurs d'activité bien identifiés, permet également à ses équipes, de progresser dans la maîtrise des technologies en usage dans le Groupe.

Par ailleurs, le risque «client» est très largement réparti: sur 295 établissements clients actifs recensés dans l'année 2010, le premier client du Groupe représente 13 % de son activité, les dix premiers représentent pour leur part 47 % de l'activité et enfin les vingt premiers totalisent 62 % de l'activité.

Aucun des clients après le 27^{ème} ne réalise plus de 1% de chiffre d'affaires du groupe .

Les dix premiers clients du Groupe sur la base de son chiffre d'affaires réalisé à fin décembre 2010 se déclinent comme suit:

Client	Ordre 2010	Ordre 2009	Agrément
SOCIETE GENERALE	1	1	OUI
BNP PARIBAS	2	2	OUI
CHEQUE DEJEUNER	3	3	OUI
SMABTP	4	6	OUI
HSBC France	5	5	OUI
PARTECIS	6	12	OUI
VIAMEDIS	7	8	NON
CREDIT MUTUEL	8	4	OUI
ALLIANZ	9	7	OUI
REUNICA	10	9	OUI

En 2010 le taux de concentration sur les 20 premiers clients reste stable à 62 % contre 64% en 2009.

Concentration sur les principaux clients

	2010	2009	2008
Total Siret	295	262	256
10 premiers groupes clients	47%	46%	46%
20 premiers groupes clients	62%	64%	60%

LES EFFECTIFS DU GROUPE

L'effectif moyen du Groupe se présente comme suit:

Effectif moyen groupe	2010	2009	2008
Direction Générale Administration	18	17	17
Commerciaux	13	13	14
Ingénieurs/Techniciens	285	277	291
<u>Total</u>	<u>316</u>	<u>307</u>	<u>322</u>

Gestion des ressources humaines et politique d'embauche

La politique de gestion des ressources humaines au sein du Groupe est axée vers la fidélisation de ses équipes afin de favoriser la qualité de ses prestations.

Cette politique passe par un effort important de formation sur les métiers de base du Groupe complétée par un ajout de compétences dans les métiers de la haute technologie.

Les embauches sont effectuées en contrat à durée indéterminée.

Cette recherche de la qualité fortement ancrée dans la culture de l'entreprise a permis au Groupe de se construire, rapidement, une image de sérieux et de compétitivité.

Les salariés relèvent de la convention collective SYNTEC.

Formation professionnelle

Le Groupe a dédié dans ses locaux de Levallois plusieurs bureaux ou plates formes équipés de machines, documentations et logiciels langage et technique, lesquels sont mis à la disposition de la formation interne.

Enfin, certains collaborateurs bénéficient de formations dispensées chez les clients à la charge d'UTI GROUP.

Il convient également de rappeler que des congés formations ont été accordés au cours des derniers exercices.

Politique salariale

La politique salariale de la Société au cours de l'exercice a consisté à maintenir les rémunérations des collaborateurs compte tenu de stabilisation tarifaire imposée par les grands comptes qui représentent la majeure partie du fonds de commerce du Groupe.

Il a été procédé à des augmentations au cas par cas quand il a été possible d'augmenter le tarif du collaborateur, ou en cas de risque grave de démission sur des profils stratégiques.

Le turn-over a également contribué à la maîtrise de la masse salariale, les ingénieurs expérimentés et plus rémunérés étant remplacés par de jeunes diplômés aux salaires plus faibles, mais qui deviennent rapidement opérationnels après avoir suivi la formation dispensée en interne par la Société.

Ainsi, le Groupe a pu maintenir des prix de facturation de prestations à des niveaux compétitifs par rapport à la concurrence tout en protégeant le niveau de rentabilité eu égard à la pression sur les tarifs que subissent toutes les SSII.

Intéressement et participation

Les salariés de la société UTI GROUP. bénéficient d'une participation sur les résultats conformément aux conditions de la loi en vigueur.

2.2.2 S'agissant de UTIGROUP. Est

- Situation et activité de la Société

L'effectif de la Société s'élève à 26 personnes au 31/12/2010 qui se décompose de la manière suivante:

Effectif	UTIGROUP. EST
Dirigeants & Administratifs	0
Commerciaux	2
Ingénieurs-Techniciens	24
TOTAL	26

UTIGROUP. EST a par ailleurs concentré ses activités au sein de l'agence de Strasbourg, compte tenu d'une meilleure qualité de marché en Alsace et de meilleures perspectives de croissances.

L'âge moyen des collaborateurs de UTIGROUP. Est se décompose de la manière suivante:

Effectif	Age			Ancienneté		
	< 30 ans	30 – 40 ans	> 40 ans	< 5 ans	5 – 10 ans	> 10 ans
Dirigeants & Administratifs	0	0	0	0	0	0
Commerciaux	0	1	1	2	0	0
Ingénieurs	9	8	7	17	3	4
Effectif Total	9	9	8	19	3	4

L'activité se déroule principalement sur les serveurs AS400, ES9000.

L'activité SAP est aujourd'hui principalement implantée en ALSACE au travers du client ALCATEL.

L'activité grand système IBM dispose de grands comptes à Strasbourg, à savoir le CREDIT MUTUEL et la SOGENAL.

2.2.3 S'agissant de UTIGROUP. Luxembourg S.a.r.l.

- Situation et activité de la Société

La Société n'a plus de personnel depuis 31/12/2007.

2.2.4 S'agissant de UTIGROUP. Rhône-Alpes

- Situation et activité de la Société :

L'effectif de la Société s'élève à 41 personnes au 31/12/2010 qui se décompose de la manière suivante :

Effectif	UTIGROUP. RHONE ALPES
Dirigeants & Administratifs	3
Commerciaux	3
Ingénieurs-Techniciens	35
TOTAL	41

L'âge moyen des collaborateurs de UTIGROUP. Rhône-Alpes se décompose de la manière suivante :

Effectif	Age			Ancienneté		
	< 30 ans	30 – 40 ans	> 40 ans	< 5 ans	5 – 10 ans	> 10 ans
Dirigeants & Administratifs	0	0	3	1	1	1
Commerciaux	2	1	0	3	0	0
Ingénieurs	12	14	9	26	7	2
Effectif Total	14	15	12	30	8	3

La Société intervient en France mais également en Suisse (bureau commercial à Genève). Ses compétences techniques sont principalement les serveurs ES9000, AS400 et les nouvelles technologies.

Sa clientèle est principalement composée des grands comptes présents en région Rhône alpes. Son activité produit est devenue totalement marginale.

3. RESULTATS DE L'ACTIVITE - PROGRES REALISES - DIFFICULTES RENCONTREES

3.1 Règles et méthodes comptables :

En préambule à la présentation des comptes sociaux et consolidés du Groupe, nous vous précisons que les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptable de ces derniers sont conformes à la réglementation en vigueur.

- Comptes sociaux

Aucun changement de méthode comptable ou d'évaluation n'est à signaler au titre de l'exercice 2010.

- Comptes consolidés

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 sont présentés conformément au référentiel IFRS.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la Société UTI GROUP. n'a pas procédé à une publication trimestrielle de ses comptes au cours de l'exercice 2010.

3.2 Résultats de la Société

3.2.1 Présentation des comptes:

Des comptes de l'exercice clos de la Société le 31 décembre 2010 il ressort, en Euros, par comparaison avec ceux des exercices précédents :

EN EUROS	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2010	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2009	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2008
Capital social	1 731 747	1 731 747	1 731 747
Total bilan	21 471 452	20 240 723	20 815 204
Total capitaux propres	9 824 159	6 580 526	6 513 445
Actif immobilisé	18 783 682	18 138 489	18 684 025
Chiffre d'affaires net	24 417 449	21 900 462	23 314 687
Produits d'exploitation	25 073 159	22 179 383	23 687 026
Charges d'exploitation	23 905 530	21 754 270	22 478 443
Résultat d'exploitation	1 167 629	425 113	1 208 583
Produits financiers	642 619	397 748	1 182 448
Charges financières	364 061	289 790	719 971
Résultat financier	278 558	107 958	462 477
Résultat courant av impôt	1 446 187	533 071	1 671 061
Produits exceptionnels	2 043 583	92 500	154 152
Charges exceptionnelles	123 298	697 434	1 880 789
Résultat exceptionnel	1 920 285	-604 934	-1 726 637
Participation des salariés	287 721	0	0
Impôt sur les bénéfices	-164 882	-138 944	-176 666
Résultat de l'exercice	3 243 633	67 081	121 089

Nous vous renvoyons à la lecture des comptes sociaux de l'exercice et de l'annexe des comptes de la Société concernant le détail de ces différents postes de comptes.

3.2.2 Analyse des Résultats

En million d'€uro	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	24,42	21,90	23,31
Résultat net	3,24	0,07	0,12
Dettes financières	4,43	5,36	5,92

Des chiffres de l'exercice clos le 31 décembre 2010, il ressort que :

- l'activité d'UTI GROUP. en 2010 est en hausse de 11,5 % par rapport à 2009,
- la politique commerciale d'UTI GROUP. orientée vers les agréments «grand donneur d'ordres» s'est poursuivie en 2010 comptabilisant l'ouverture de plus de 15 comptes commerciaux,
- le résultat d'exploitation bénéficiaire s'élève à 1 168 K€ contre un résultat d'exploitation de 425 K€ sur l'exercice précédent,
- le résultat financier de l'exercice s'élève à 279 K€ contre 108 K€ en 2009,
- le résultat courant avant impôts s'établit à 1 446 K€ en 2010 contre 533 K€ en 2009,
- enfin, le résultat net se traduit par un bénéfice de 3 244 K€ en 2010 contre 67 K€ en 2009 du fait de la constatation d'une reprise provision pour un litige client de 1 867 K€.
- La participation des salariés s'élève à 287 721 €.

Les chiffres d'affaires trimestriels 2010 d'UTI GROUP (retraités du chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du Groupe) et du Groupe consolidé comparés à ceux de l'exercice 2009 ont été publiés dans l'AGEFI en 2010. En effet depuis le 1^{er} septembre 2008, la publication au BALO n'est plus obligatoire.

UTI GROUP publie une information trimestrielle dans un communiqué de presse.

Les Chiffres d'Affaires trimestriels (hors chiffre d'affaires intra-groupe) se présentent comme suit :

	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009
	En millions euros	En millions euros
1 - Société UTI Group		
Premier trimestre	5,67	6,02
Deuxième trimestre	6,04	5,24
Troisième trimestre	6,10	4,93
Quatrième trimestre	6,65	5,55
Total	24,46	21,74
2 – Consolidé		
Premier trimestre	6,63	7,10
Deuxième trimestre	7,15	6,27
Troisième trimestre	6,89	5,78
Quatrième trimestre	7,04	6,59

Le chiffre d'affaires annuel du Groupe est en hausse de 11,08 % en 2010 par rapport à 2009.

L'exercice 2010 d'UTI GROUP. permet de constater une amélioration du compte d'exploitation liée à la hausse des volumes, dont les principaux axes se présentent de la manière suivante :

Libellés en K€	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Marge Commerciale	0	-3	8
Production	24 435	21 955	23 339
Consommation	-5 947	-4 785	-4 334
VALEUR AJOUTE	18 489	17 167	19 005
Impôts et Taxes	-677	-629	-666
Charge de Personnel	-17 070	-16 107	-17 309
EBE	742	430	1 030

3.2.3 Progrès réalisés – Difficultés rencontrées :

- LITIGE CLIENT SUR DES PRESTATIONS AU FORFAIT :

Depuis 2002, un litige opposait la société à un client au titre de prestations réalisées au forfait. Une provision avait été constituée en fonction de l'estimation des risques potentiels encourus (226 K€). Le jugement en premier ressort condamnait la société UTI GROUP à hauteur de 3.200K€ dont 800K€ mis à la charge de l'assureur. La société UTIGroup. avait fait appel de cette décision et constitué une provision complémentaire d'un montant de 1 867 K€.

En mars 2010 la cour d'appel de Versailles a rendu un arrêt favorable à la société UTI GROUP qui a eu pour effet sur le résultat d'exploitation :

- Une reprise de provision comptabilisée en exceptionnel de 1.867 K€ et une reprise de provision pour risques comptabilisée en exploitation de 226K€.

- Une facturation complémentaire nette de provision d'un montant de 174K€.

A la date d'arrêt, le groupe et ses conseils n'ont pas identifié de risque particulier lié à la déclaration de pourvoi en cassation.

- RENOUELEMENT CERTIFICATION ISO 9001

Suite à la démarche de qualité entreprise en 2006, le Groupe a obtenu la certification ISO 9001 : 2000 pour « l'Assistance Technique Informatique » en novembre 2006.

En novembre 2010, cette certification a été renouvelée par l'AFAQ .

- AFFAIRE MANSIT ET GFI MONETIC

Consécutivement à la reprise du fonds de commerce de la société EAC CORPORATION intervenue le 20 juin 2007, UTI GROUP a dû faire face à la démission concomitante d'un nombre conséquent de salariés repris.

Connaissance prise des faits à l'origine de ces départs massifs qui lui ont causés un préjudice financier important, UTI GROUP a assigné en concurrence déloyale les sociétés MANSIT et GFI MONETIC devant le Tribunal de commerce de Nanterre le 6 novembre 2008 auprès duquel elle demande la condamnation in solidum de ces deux sociétés au versement d'une somme de 2 189 230 euros à titre de dommages et intérêts ainsi que la publication du jugement à intervenir dès sa signification dans les journaux LA TRIBUNE et LES ECHOS.

Par un jugement du 8 décembre 2010, le Tribunal de commerce a rejeté les demandes de UTI GROUP et condamné cette dernière à la somme de 10 000 euros au titre de l'article 700 du CPC.

UTI GROUP a fait appel de la dite décision.

- ACQUISITION DE LA SOCIETE HBCC PARTNERS

Le 16/06/2010 UTI GROUP a acquis 100% du capital de HBCC PARTNERS.
Cette société est spécialisée en conseil dans les moyens de paiement.
Elle comptait une quinzaine de collaborateurs lors de sa reprise.

Elle a fait l'objet d'une TUP (Transmission Universelle de Patrimoine) dans les comptes d'UTI GROUP en date du 01/08/2010.

Cette TUP a généré un mali technique de 259 388 € comptabilisé en Immobilisations incorporelles.

3.3 Résultats du Groupe

3.3.1 Présentation et analyse sommaire des comptes :

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des états membres de l'Union Européenne doivent présenter pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005, leurs comptes consolidés en utilisant le référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards) émis par l'IASB (International Accounting Standards Boards).

Le groupe UTI GROUP qui a appliqué les principes comptables français jusqu'au 31/12/2004, a effectué sa transition aux normes IFRS avec les effets de la première application au 01/01/2004 et a établi des comptes consolidés au 31/12/2004 pro-forma IFRS

Comptes consolidés	exercice 2010	exercice 2009	exercice 2008
	Normes IFRS (en milliers d'euros)	Normes IFRS (en milliers d'euros)	Normes IFRS (en milliers d'euros)
Capital social	1 732	1 732	1 732
Total bilan	21 865	22 228	22 685
Total capitaux propres	9 430	7 718	7 943
Total actifs non courants	18 107	19 008	19 683
Effectif moyen	316	307	322
Chiffre d'affaires net	28 581	25 733	27 339
Résultat opérationnel	1 574	820	1 763
Coût de l'endettement financier brut	-215	-269	-527
Résultat financier	-215	-269	-526
Résultat avant impôt des activités ordinaires	3 232	-195	-670
Charges d'impôt sur le résultat	-1385	-32	1025
Résultat global	1 847	-227	355
Résultat de l'ensemble consolidé	1 847	-227	355
Part revenant aux minoritaires	0	0	-1
R.N. revenant à entreprise consolidante	1 847	-227	354

Nous vous renvoyons à la lecture des comptes consolidés du groupe intégré et de l'annexe pour le détail de ces différents postes de comptes.

Par ailleurs nous vous informons que depuis le 1^{er} janvier 2003, le groupe formé par les sociétés UTI GROUP. (Société Mère), UTIGROUP. EST et UTIGROUP.RHONE ALPES (Filiales) a décidé d'opter pour le régime d'intégration fiscale, conformément à l'article 223 A du Code Général des Impôts.

Une convention d'intégration fiscale a été conclue entre UTI GROUP. (Société Mère), UTIGROUP. EST et UTIGROUP. RHONE ALPES le 11 décembre 2003, laquelle a été renouvelée début 2008 pour une période de 5 ans.

3.3.2 Résultats

En million d'euros	Normes IFRS		
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	28,6	25,7	27,3
Résultat opérationnel courant	1,6	0,8	1,8
Résultat opérationnel	3,4	0,2	-0,1
Résultat net part groupe	1,8	-0,2	0,4
Capitaux propres part groupe (après résultat)	9,4	7,7	7,9

Les résultats de l'activité du Groupe UTI GROUP dans son ensemble pour l'exercice clos se caractérisent comme suit :

- le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2010 s'élève à 28,6 M€ contre 25,7 M€ sur l'exercice 2009;
- compte tenu du niveau du résultat décrit ci-dessus, le montant des capitaux propres s'établit à 9,4 M€.

Contribution au chiffre d'affaires consolidé non retraité du chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du Groupe (en euros)

Chiffre d'affaires	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
UTI GROUP	24 417 449	21 900 462	23 314 687
UTIGROUP. Rhône-Alpes	2 742 220	2 619 620	2 846 366
UTIGROUP. Est	1 783 906	1 631 336	1 635 602
UTIGROUP. Luxembourg	0	0	0
Total	28 943 575	26 151 418	27 796 655

Résultat net social des sociétés du Groupe avant retraitements de consolidation

Résultat	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
UTI GROUP	3 243 633	67 081	121 090
UTIGROUP. Rhône-Alpes	150 093	103 019	218 362
UTIGROUP. Est	174 347	168 697	157 737
UTIGROUP. Luxembourg	4 806	-9 039	0
Total	3 572 879	329 758	497 189

- Résultats d'UTI GROUP. EST

- Le chiffre d'affaires de la Société pour l'exercice 2010 s'élève à 1,78 M€ contre 1,63 M€ en 2009, soit une hausse de 9,2 %.
- Le résultat est un bénéfice de 174 K€ contre un bénéfice de 169 K€ en 2009.

- Résultats d'UTI GROUP. LUXEMBOURG

- Pas de chiffre d'affaires 2010 comme en 2009,
- Le résultat de la société se solde par résultat de 5 K€.
- La société n'a plus de salariés depuis le 31/12/2007.
- Compte tenu des difficultés de création d'une activité opérationnelle au Luxembourg nous avons décidé de maintenir la structure juridique afin de pouvoir nous y développer à nouveau quand ce sera possible.

- Résultats d'UTI GROUP. RHONE ALPES

- Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 2,74 M€ contre 2,62 M€ en 2009
- UTI GROUP Rhône Alpes enregistre une hausse de chiffre d'affaires de 4,7 %.
- Le résultat passe de 103 K€ en 2009 à 150 K€ en 2010.

3.2.3 Progrès réalisés et difficultés rencontrées au sein du Groupe

Les mesures de rationalisation se sont poursuivies en province.

Les effectifs de Lyon, Strasbourg et Luxembourg sont de 67 salariés au 31/12/2010 contre 55 salariés au 31/12/2009.

L'année 2010 a été marquée par un climat économique difficile au premier semestre qui c'est fortement amélioré au second, période pendant laquelle s'est réalisé l'augmentation du nombre d'opérationnels.

4. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

4.1 De la société

La société UTI GROUP., compte tenu de son secteur d'activité et de son marché, est en veille technologique permanente, toutefois aucune activité en matière de recherche et de développement n'a justifié d'activation bilancielle.

4.2 Du Groupe

Le groupe n'a pas d'effectif dédié à la recherche et au développement. Seule l'activité d'éditeur nécessite un peu de recherche et développement. Le montant des dépenses en R & D est donc infime au regard du chiffre d'affaires.

5. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION - PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2011 telle qu'elle se présente aujourd'hui ne permet que difficilement de se prononcer en matière d'activité. Les taux d'intercontrats enregistrés en ce début d'année sont supérieurs à ceux du dernier trimestre 2010 et continuent à refléter une tension du marché. Néanmoins, nous pensons que l'amélioration de l'activité devrait se poursuivre au premier semestre et redémarrer franchement au second semestre, hors élément politique ou économique imprévisible.

6. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun en dehors de l'évolution des litiges cités en note 22.16. Dans le cas où des événements post clôture significatifs interviendraient avant la tenue de l'Assemblée Générale, le Président en informerait les actionnaires au cours de cette même Assemblée Générale.

7. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DE SON ENDETTEMENT

Evolution de cette dette financière, hors emprunt obligataire :

Les comptes consolidés du Groupe laissent apparaître aux dates visées ci-dessous le rapport endettement sur capitaux propres suivant (hors affacturage)

Au 31 décembre 2008 (normes IFRS)	2 895 K€ / 7 943 K€
Au 31 décembre 2009 (normes IFRS)	2 646 K€ / 7 718 K€
Au 31 décembre 2010 (normes IFRS)	2 147 K€ / 9 430 K€

Monsieur Christian AUMARD, Président Directeur Général, a maintenu à la disposition de la Société des fonds apportés en compte courant dont la valeur est de 1 567 K€ au 31 décembre 2010. Par ailleurs, Monsieur Patrick QUENNET, Directeur Général Délégué de la Société a, pour sa part, maintenu un compte courant de 205 K€ au 31 décembre 2010.

Il convient de préciser qu'aux termes des conventions de comptes courants conclues respectivement les 21 mars et 29 avril 2003 par Monsieur Christian AUMARD et Monsieur Patrick QUENNET avec la Société, les sommes figurants sur lesdits comptes courants sont productrices d'intérêts dont le taux a été fixé au taux maximum d'intérêts fiscalement déductibles en matière de compte courant d'actionnaire en vigueur sur la période concernée.

Le service «comptabilité et finance» du Groupe est composé d'une directrice assistée d'une équipe de 2 collaborateurs. Le département finance centralise les flux financiers du Groupe et tient en permanence à jour un prévisionnel de trésorerie à 6 mois; un suivi bancaire des opérations est également assuré quotidiennement à l'aide d'un logiciel et d'internet.

La synthèse de ces informations financières fait l'objet d'une analyse entre le prévisionnel et le réalisé qui est à disposition de la direction générale sur un serveur sécurisé.

8. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos, d'un montant de 3 243 632,98 € comme suit :

Résultat de l'exercice 2010	3 243 632,98 €
Report à nouveau antérieur	2 043 158,60 €
Total	5 286 791,58 €

intégralement affecté au Compte Report à nouveau

Par conséquent, nous vous demanderons expressément de bien vouloir adopter la résolution correspondante qui sera soumise à votre vote.

Il est rappelé que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

9. DEPENSES VISEES PAR L'ARTICLE 243 BIS DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Nous vous demandons d'approuver le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 et 223 quater du code général des impôts, qui s'élève à 120 795 €, en vous précisant que la Société n'a supporté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 aucun impôt sur les sociétés en raison de ces dépenses et charges, le résultat fiscal étant nul compte tenu des reports déficitaires disponibles.

10. LISTE ET SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

10.1 Composition du Conseil d'Administration de la Société

Monsieur Christian AUMARD, Président et Directeur Général,
né le 16 juillet 1952 à Montreuil (93100),
de nationalité française,
demeurant 8 bis, rue Saint James 92 200 Neuilly sur Seine.

Madame Jacqueline FOUET épouse AUMARD, Directeur Général Délégué et administrateur,
née le 14 mai 1951 à Paris (75018),
de nationalité française,
demeurant 8 bis, rue Saint James 92 200 Neuilly sur Seine.

Monsieur Patrick QUENNET, Directeur Général Délégué et administrateur,
né le 28 février 1955 à Ferryville Tunisie,
de nationalité française,
demeurant 32, rue la Fontaine 92 160 Fontenay Aux Roses.

10.2 Situation des mandats des administrateurs de la Société

Les mandats d'administrateur de :

- Monsieur Christian AUMARD,
- Madame Jacqueline AUMARD,

ont été renouvelés lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire en date du 23 mai 2008, et prendront fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale annuelle se tenant dans l'année 2014 et à défaut, au plus tard, le 31 décembre de ladite année.

Le mandat d'administrateur de :

- Monsieur Patrick QUENNET,

a pris effet à l'issue de la réunion de l'assemblée générale en date du 9 juillet 1999.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick QUENNET a été renouvelé lors de l'assemblée générale du 7 septembre 2005, pour une nouvelle période de six années prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dans l'année 2011 et à défaut, au plus tard, le 31 décembre de ladite année.

En conséquence, nous vous proposons le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Patrick QUENNET pour une nouvelle période de six années prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dans l'année 2017 et à défaut, au plus tard, le 31 décembre de ladite année.

Dans l'hypothèse où l'assemblée procéderait audit renouvellement, il appartiendra au Conseil de se prononcer sur le renouvellement du Mandat de Monsieur Patrick QUENNET en qualité de Directeur Général Délégué de la Société.

Enfin, nous vous rappelons que depuis le 31 décembre 2010, Monsieur Bernard ANTHONIOZ a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société pour convenance personnelle.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre acte de ladite démission ainsi que du non remplacement de ce dernier, le nombre d'Administrateurs encore en fonction, à savoir trois, étant égal au minimum légal prévu par l'article L.225-17 du Code de commerce.

10.2 Liste des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés

Monsieur Christian AUMARD est également Président Directeur Général Délégué et administrateur de la société LAW INFORMATIQUE, Président Directeur Général de la société UTIGROUP. RHONE ALPES, Président de la société UTIGROUP. EST ainsi que gérant de la société UTIGROUP. Luxembourg S.a.r.l.

Madame Jacqueline FOUET épouse AUMARD est également Directrice Général Déléguée et administrateur de la société LAW INFORMATIQUE, administrateur de la société UTIGROUP. EST et représentant permanent de la société UTI GROUP., administrateur de la société UTIGROUP. RHONE ALPES.

Monsieur Patrick QUENNET est pour sa part administrateur de la société UTIGROUP. RHONE ALPES, Directeur Général Délégué et administrateur de la société LAW INFORMATIQUE, Directeur Général et administrateur de la société UTI GROUP. EST. Il est également membre du conseil de surveillance (Vice Président) de la SCPI Habitat AV2 gérée par le groupe BNP PARIBAS.

10.3 Rémunération des mandataires sociaux

Selon les recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé adopté par le MEDEF et l'AFEP le 06/10/2008 il convient de présenter la rémunération de chacun des dirigeants sous la forme d'une présentation standardisée comme ci-après :

Christian AUMARD Président Directeur Général	Au titre de l'exercice 2010		Au titre de l'exercice 2009	
	dus	versés	dus	versés
- Rémunération fixe	351 000	351 000	351 000	351 000
- Rémunération variable	0	0	0	0
- Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- Jetons de présence	0	0	0	0
- Avantage en nature	0	0	0	0
TOTAL	351 000	351 000	351 000	351 000

Jacqueline FOUET AUMARD Directrice Générale Déléguée	Au titre de l'exercice 2010		Au titre de l'exercice 2009	
	dus	versés	dus	versés
- Rémunération fixe	52 000	52 000	52 000	52 000
- Rémunération variable	0	0	0	0
- Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- Jetons de présence	0	0	0	0
- Avantage en nature	0	0	0	0
TOTAL	52 000	52 000	52 000	52 000

Patrick QUENNET Directeur Général Délégué	Au titre de l'exercice 2010		Au titre de l'exercice 2009	
	dus	versés	dus	versés
- Rémunération fixe	193 176	193 176	154 931	154 931
- Rémunération variable	0	0	0	0
- Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- Jetons de présence	0	0	0	0
- Avantage en nature	6 093	6 093	6 093	6 093
TOTAL	199 269	199 269	161 024	161 024

L'avantage en nature concerne la mise à disposition d'un véhicule.

La détermination de la rémunération des dirigeants relève de la responsabilité du Conseil d'Administration sur proposition du comité des rémunérations. En l'état, la Société ne dispose pas de comité des rémunérations. Les rémunérations attribuées aux dirigeants le sont en leur qualité de Président Directeur Général ou de Directeur (trice) Général Délégué (e).

Nous vous précisons que les mandataires sociaux ne perçoivent aucune partie variable en complément de leur rémunération, qu'ils n'ont reçu aucune prime sur l'exercice 2010 et qu'ils ne disposent pas de régime complémentaire de retraite spécifique.

Par ailleurs, la société UTI GROUP ne verse pas de jetons de présence aux membres de son Conseil d'administration.

Nous vous précisons également qu'il n'existe aucun engagement de quelque nature que ce soit, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, qui correspondraient à des éléments de rémunération, ou des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison – de la prise, - de la cessation, - ou du changement de ces fonctions, - ou postérieurement à celles-ci.

Par ailleurs, s'agissant du montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun des mandataires sociaux a reçu, durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées par UTI GROUP., il est ici précisé que Monsieur Christian AUMARD, Monsieur Patrick QUENNET et Madame Jacqueline FOUET épouse AUMARD n'ont perçu aucune rémunération au titre des mandats sociaux qu'ils exercent dans les filiales du Groupe.

Enfin, les mandataires sociaux ne perçoivent aucune rémunération d'une société actionnaire du Groupe par le biais de flux financiers entre les deux entités (non compris les dividendes, le cas échéant, perçus par LAW INFORMATIQUE au titre de sa participation au capital d'UTI GROUP. et redistribués).

De plus, les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun plan de stocks option.

11. TRANSACTIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES QUI LEUR SONT ETROITEMENT LIEES

Aucune transaction réalisée en 2010.

12. OPTION RETENUE QUANT AUX MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce nous vous rappelons que nous sommes tenus de vous indiquer, dans le présent rapport de gestion, le choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévue à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce.

Afin de satisfaire à cette obligation, nous vous informons que le Conseil d'administration par décision en date du 21 mai 2002 a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général sur la tête de Monsieur Christian AUMARD. Celui-ci a donc pris à compter de cette date, le titre de Président et Directeur Général.

13. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que :

- la Société BURBAND KLINGER & ASSOCIES, Commissaire aux comptes titulaire,
- Monsieur Georges-Edouard CHAUVEL TREPIER, Commissaire aux comptes suppléant,

ont été nommés lors de l'assemblée générale annuelle en date du 26 mai 2009 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Nous vous rappelons également que les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant de :

- la société IGREC, commissaire aux comptes titulaire,
- Monsieur Stéphane LE HUIDOUX, commissaire aux comptes suppléant,

ont été renouvelés à l'issue de la réunion de l'assemblée générale en date du 7 septembre 2005 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Les mandats de ces Commissaires aux comptes ayant porté sur 6 exercices, nous vous proposons de les renouveler pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 2016.

14. PRISES DE PARTICIPATION NOUVELLES OU SUPPLEMENTAIRES DANS DES SOCIETES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous rappelons que, en application des articles L 233-6 alinéa 1 et L 247-1 § 1 du Code de commerce, nous sommes tenus de vous informer de toute prise de participation par notre Société, au cours de l'exercice clos, dans une société ayant son siège social en France, lui permettant de détenir plus du vingtième (5 %), du dixième (10 %) du cinquième (20 %) du tiers ou de la moitié du capital ou des droits de vote, ou de s'assurer le contrôle de cette société.

Nous vous informons que notre Société, au cours de l'exercice écoulé, ne s'est assurée le contrôle d'aucune nouvelle société ayant son siège social en France et n'a pris dans une telle société aucune participation lui permettant de franchir l'un des seuils visés par les articles L 233-6 alinéa 1 et L 247-1 § 1 du Code de commerce.

Le 16/06/2010 UTI GROUP a acquis 100% du capital de HBCC PARTNERS.

Cette société est spécialisée en conseil dans les moyens de paiement.

Elle comptait une quinzaine de collaborateurs lors de sa reprise.

Elle a fait l'objet d'une TUP (Transmission Universelle de Patrimoine) dans les comptes d'UTI GROUP en date du 01/08/2010.

15. SOCIETES CONTROLEES PAR LA SOCIETE EN FRANCE ET A L'ETRANGER

Nous vous rappelons que nous sommes tenus de vous informer de l'activité des sociétés que notre Société contrôle en France et/ou à l'étranger à la date de clôture de l'exercice, au sens de l'article L 233-3 du code de commerce, soit :

- contrôle de droit, par détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans les assemblées générales;
- contrôle conjoint, au moyen d'un accord conclu avec d'autres associés ou actionnaires permettant la disposition de la majorité des droits de vote;
- contrôle de fait, lorsque les droits de vote détenus déterminent en fait les décisions dans les assemblées générales, ce contrôle de fait étant présumé en cas de disposition directe ou indirecte d'une fraction des droits de vote supérieure à 40 % alors qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détient directement ou indirectement une fraction supérieure,
- contrôle de droit par le pouvoir, en sa qualité d'associé ou actionnaire, de nommer ou révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

Deux ou plusieurs personnes agissant de concert sont considérées comme en contrôlant conjointement une autre lorsqu'elles déterminent en fait, dans le cadre d'un accord en vue de mettre en œuvre une politique commune, les décisions prises dans les assemblées générales de cette dernière.

Notre Société contrôle actuellement les sociétés suivantes au sens de l'article L 233-3 du code de commerce :

	UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE		
	% de vote	% d'intérêt	Nature juridique du contrôle (article L 233-3)
UTIGROUP. Est société anonyme capital : 38 600 euros siège social : rue du Dépôt 13, parc de l'Europe 67 207 Niederhausbergen Siren 385 096 615 R.C.S. Strasbourg	99,74 %	99,74 %	contrôle direct de droit
UTIGROUP. Luxembourg SàRL capital : 12 500 euros siège social : 400 route D'Esch L 1025 Luxembourg R.C. Luxembourg section B numéro 65 635	98 %	97,75 %	contrôle indirect de droit

Aucune Option n'a été levée au 31/12/2010.

La délégation de pouvoir conférée au Conseil lors de l'assemblée générale du 22 janvier 2008 pour consentir au bénéfice des salariés et des dirigeants de la Société et des sociétés qui lui sont liées des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital, dans la limite de 3 % du capital social de la Société, arrivera à son terme le 22 mars 2011.

En dehors du programme de souscription d'actions, il n'existe pas de programme de participation des salariés au capital de la société UTI GROUP de type plan d'épargne d'entreprise ou fonds communs de placement

La société n'a pas versé de participation des salariés depuis l'exercice 2001. Cette participation est gérée par la société. La participation de 2001 n'est plus rémunérée depuis le 01/04/2007 conformément à l'accord de participation qui prévoyait une rémunération pendant une durée de 5 ans.

La société versera une participation des salariés au titre de l'exercice 2010 qui s'élèvera à 287 721 €.

18. OPERATIONS DE RACHAT DE TITRES UTI GROUP. REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010 (rapport prévu à l'article L.225-209 al.2 du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L.225- 209 al.2 du Code de commerce nous sommes tenus de vous informer au titre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration pour procéder à des achats et ventes sur les actions de la Société :

- du nombre des actions achetées et vendues au cours de l'exercice,
- les cours moyens des achats et des ventes,
- le montant des frais de négociation,
- le nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat,
- leur valeur nominale,
- les motifs des acquisitions effectuées et la fraction du capital qu'elles représentent.

Le contrat de liquidité signé avec la Société de Bourse SG Securities SA a été résilié le 24 novembre 2003. Un nouveau contrat de liquidité a été signé avec la Société de Bourse ARKEON FINANCE le 23 novembre 2003 et renouvelé le 21 avril 2004. Ce contrat est conforme à la charte de déontologie approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers.

La société UTI GROUP. a procédé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, dans le cadre de son programme de rachat d'actions dont le renouvellement a été approuvé par

l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 mai 2010, aux rachats de ses propres actions suivants:

	Nombre d'actions achetées en 2010	Nombre d'actions vendues en 2010	Cours moyen d'achat brut	Cours moyen de vente brut	Frais de négociation H.T en K€	Nombre des actions inscrites au nom de la Société	Valeur évaluée au cours d'achat en K€	Valeur nominale à 0,2 € par action	Fraction du capital au 31 décembre 2010 en %
Programme de Rachat pur	0	0	0	0	0	292 152	454	58 430	3,37
Achat d'actions	131 746		1,02			131 746	135	26 349	1,52
Contrat de liquidité	678 356	693 336	1,10	1,07	5,97	19 295	31	3 859	0,22
Total	810 102	693 336	1,10	1,07	5,97	443 193	620	88 639	5,12

Tous les achats et ventes réalisés au cours de l'exercice 2010 ont été effectués afin d'assurer la régularisation du cours de bourse de l'action dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société ARKEON.

Compte tenu des achats et ventes d'actions réalisés par la Société au 31 décembre 2010, la Société détient 443 193 actions en autocontrôle. Enfin, Par décision en date du 25 mai 2010, l'assemblée générale de la Société a fixé le montant maximum de fonds pouvant être affectés par la société UTI GROUP à son programme de rachat à la somme de 1.000.000 €

19 PROPOSITION D'AUTORISATION DE LA SOCIETE A INTERVENIR SUR LE MARCHE DE SES PROPRES ACTIONS

Aux termes d'une décision en date du 23 novembre 2000, l'assemblée générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce, à acheter les actions de la Société.

Cette autorisation a été renouvelée tout d'abord lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 7 juin 2001 puis lors de l'assemblée générale mixte annuelle du 21 mai 2002, et enfin le 31 octobre 2003.

Cette autorisation a été renouvelée pour une durée maximale de 18 mois lors de l'assemblée générale du 7 septembre 2005 puis lors des Assemblées Générales du 23 mai 2008 et du 26 mai 2009 et 25 mai 2010.

Nous vous proposons donc de procéder au renouvellement de cette autorisation lors de la prochaine assemblée générale.

Il convient toutefois d'adapter les conditions notamment de prix d'acquisition des actions tenu de l'évolution du cours de l'action et de retenir un prix d'achat unitaire maximum de quatre euros (4 €) contre trois euros (3 €) actuellement.

La part maximale du capital pouvant être achetée ne pourra excéder 10% du capital social. Le montant maximal des fonds pouvant être engagés dans le programme de rachat d'actions sera fixé à 1.000.000 euros.

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées, par ordre de priorité décroissant, en vue de:

1. animer le marché ou la liquidité de l'action UTI GROUP par un prestataire de Service d'Investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'A.F.E.I. reconnue par l'A.M.F.,
2. disposer d'actions pouvant être remises à ses dirigeants et salariés ainsi qu'à ceux des sociétés qui lui sont liées, dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions, d'opération d'attribution gratuite d'actions existantes ou de Plans d'Epargne Entreprises ou Interentreprises,
3. disposer d'actions pouvant être conservées et ultérieurement remises à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (y compris les prises ou accroissements de participations) sans pouvoir excéder la limite fixée par l'article L.225-109 du Code de commerce dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport,
4. remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière accès au capital de la Société,
5. de mettre en œuvre toute nouvelle pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marché Financiers et, plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les actions pourront, à tout moment dans les limites de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique, être acquises, cédées, échangées ou transférées, que ce soit sur le marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens et, notamment, par transfert de blocs ou par utilisation de tout instrument financier dérivé. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, si cette autorisation est donnée au Conseil, elle sera donnée pour une durée maximale de 18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale et se substituera à l'autorisation conférée par l'assemblée générale du 25 mai 2010.

Tous pouvoirs seront donnés au Conseil d'administration, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment de et pour passer tous ordres en bourse, conclure tous accords, établir tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités, publications et toutes déclarations auprès de tous organismes et généralement faire le nécessaire pour la mise en œuvre de ce programme.

20. DELEGATION DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS (rapport sur l'usage des délégations en matière d'augmentation de capital prévu à l'article L.225-100 al 7 du Code de commerce)

Une délégation de pouvoir a été donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 janvier 2008 au Conseil d'administration pour la mise en place d'un nouveau programme d'options de souscription d'actions au bénéfice des dirigeants et salariés de la Société et de ses filiales dont le détail figure au point 17 ci-dessus.

Toute information relative à ladite délégation de pouvoir et ses éventuelles utilisations figure en annexe au présent rapport.

21. RAPPORT SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS AUX SALARIES ET DIRIGEANTS PREVU A L'ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE

La Société n'a procédé pendant l'exercice clos le 31 décembre 2010 à aucune attribution gratuite d'action auprès de ses salariés et dirigeants.

22. CONSEQUENCES ET RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

22.1 RISQUE DE NON-PAIEMENT

Ce risque est pratiquement inexistant compte tenu de la qualité du portefeuille de clientèle du Groupe qui est constitué principalement de grands comptes.

Par ailleurs les sociétés du Groupe ont conclu des contrats d'affacturage incluant une garantie SFAC sur la quasi-totalité de ses comptes Clients.

22.2 RISQUE DE CHANGE

UTIGROUP n'est que peu exposé au risque de change, le Groupe n'exerce qu'une faible activité hors de la zone Euro qui correspond à moins de 1 K€ en suisse en devise CHF sur l'exercice 2010.

Le groupe ne détient pas de passif ou d'actif en devise.

De ce fait, le Groupe ne se couvre pas du risque de change.

22.3 RISQUE LIE A L'ENDETTEMENT

Nous vous renvoyons aux développements des points 7 du présent rapport s'agissant des risques encourus par la Société.

22.4 CONSEQUENCES ET RISQUES SOCIAUX

Les informations relatives à la façon dont la Société prend en compte les conséquences sociales de son activité figurent au point 2.2.1 «*effectif du groupe*» du présent rapport.

22.5 DEPART DE MANAGERS

Les équipes de middle-management sont composées de gens jeunes qui participent depuis plusieurs années à la croissance de la Société.

Le Groupe a pour objectif de continuer à les associer à sa croissance.

22.6 DEPART DE MANAGERS-CLEFS

Pour les managers-clés participant à la direction d'UTI GROUP. et des filiales du Groupe, les conséquences pourraient être plus importantes, mais le développement d'outil de gestion performant, ajouté à la forte implication de la Direction générale parisienne et enfin la mise en œuvre de l'harmonisation économique et sociale dans la gestion des filiales neutralisent fortement ce risque.

Par ailleurs les trois cadres salariés membres de la direction bénéficient d'un plan de stock options attribué en 02/2008 et sont associés la croissance du Groupe.

22.7 RISQUE TECHNOLOGIQUE

Intervenant dans de grands comptes, les technologies utilisées par UTIGROUP sont régulièrement réactualisées. De part sa stratégie d'intégration du NET au cœur des systèmes d'information, UTIGROUP anticipe les besoins de ses clients et forme au fur et à mesure des besoins ses collaborateurs aux technologies d'avenir. Le risque technologique est par conséquent très faible.

L'activité «Progiciel» représente dans sa globalité 3 % du chiffre d'affaires total. Il n'y a par conséquent qu'un très faible risque de dépendance vis-à-vis de ces produits.

Peu de produits tiers sont intégrés à nos produits éditeurs. Là aussi le risque de difficulté d'intégration est non significatif.

Les contrats de distribution font l'objet d'une validation préalable à toute signature par nos conseils juridiques.

Les produits éditeurs évoluent de manière permanente et les mises à niveau sont facturées aux clients sous contrat qui de ce fait financent les évolutions des progiciels applicatifs.

Les contrats de partenariat, de distribution de produit du Groupe n'engagent celui-ci qu'à concurrence des opérations réalisées, mais jamais sur un volume garanti à l'égard du partenaire.

22.8 RISQUE LIE A LA CROISSANCE

Notre croissance est particulièrement mesurée et adaptée à la croissance de notre marché. De ce fait, elle présente à ce jour aucun risque identifiable.

22.9 CONSEQUENCES ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX / ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE

Compte tenu de la nature même de l'activité de la Société UTI GROUP. et de chacune de ses filiales, aucune politique environnementale n'a été mise en place ou poursuivie.

En l'absence de risque environnemental et/ou industriel direct, les sociétés du Groupe n'ont passé aucune provision ni pris de garantie pour les risques de pollution.

22.10 RISQUE LIE A L'AFFACTURAGE

Le Groupe confie environ 95 % de son chiffre d'affaires TTC à une société d'affacturage et compte tenu de la qualité de ses Clients (grands comptes), de la rotation du poste client, du suivi mis en place au sein du Groupe et de la transparence établie avec la société d'affacturage, la probabilité d'une dénonciation à l'initiative de la société d'affacturage est considérée comme nulle.

22.11 RISQUE ACTIONS

La Société, dans un souci de minimiser ses risques financiers, ne détient aucun instrument financier à l'exception de ses propres titres dans le cadre du contrat de liquidité et du programme de rachat d'actions et des titres en capital de ses filiales.

La Société détient 443 193 actions en propres. A chaque clôture, les titres sont valorisés au cours moyen du dernier mois et la différence est comptabilisée en provision pour dépréciation. Le risque maximal est limité à la valeur actuelle du stock soit moins de 552 K€.

La constitution de ce portefeuille provient d'une position à contre-tendance du marché destinée à améliorer la liquidité du titre.

Le risque sur les titres UTI GROUP est négligeable.

Au 31 décembre 2010, La société UTI GROUP a procédé à la revue de l'estimation de la valeur des fonds de commerce acquis au cours des exercices précédents.

Au vu des tests réalisés, aucune provision n' a été constatée.

22.12 ASSURANCES ET COUVERTURE DE RISQUES

Le Groupe a souscrit auprès de HISCOX une police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle couvrant l'ensemble de ses activités, une assurance « tous risques informatiques » ainsi qu'une multirisques professionnelle auprès de ALBINGIA.

- Niveau de couverture
 - La Responsabilité Civile Exploitation est garantie à hauteur de 7 500 000 € tous dommages confondus
 - La Responsabilité Civile Professionnelle est garantie à hauteur de 1 500 000 € tous dommages confondus

- Risques couverts
 - Dommages matériels, immatériels et corporels consécutifs ou non à concurrence de
 - 1 500 000 € au titre de la RC Professionnelle
 - 1 500 000 € au titre de la RC Exploitation

- Coût de l'Assurance
 - L'ensemble des garanties énoncées ci-dessus a représenté en 2010 pour UTIGROUP une prime annuelle de 18 320 €.

Le parc de véhicules de la Société fait pour sa part l'objet d'un contrat «flotte automobile » au niveau du Groupe, permettant ainsi de bénéficier des meilleures conditions financières auprès de COVEA FLEET.

La perte d'exploitation n'est pas garantie car UTI GROUP réalisant plus de 80 % de son chiffre d'affaires en délégation de personnel, un sinistre dans ses bureaux n'occasionnerait pratiquement pas de perturbation dans l'exploitation, de son Fonds de Commerce, quant à l'activité «Produits» elle peut être déplacée très rapidement comme l'activité clé en mains où les développements peuvent très bien se faire à partir des plateformes des Clients.

Il n'y a pas de risque assuré en interne.

22.13 RISQUE FISCAL

Néant

22.14 CLAUSE DE COMPLEMENT DE PRIX

Néant

22.15 SUBVENTION

Non significatif

22.16 LITIGES

Il existe à ce jour des litiges étant précisé que suivant l'appréciation de nos conseils et en fonction du niveau du risque encouru, ceux-ci font soit l'objet d'une information dans les comptes sociaux et consolidés, soit d'une provision pour risque.

Les principaux litiges peuvent se résumer de la manière suivante :

- Depuis 2002, un litige opposait la société à un client au titre de prestations réalisées au forfait. Une provision avait été constituée en fonction de l'estimation des risques potentiels encourus (226 K€). Le jugement en premier ressort condamnait la société UTI GROUP à hauteur de 3.200K€ dont 800K€ mis à la charge de l'assureur. La société UTIGroup. avait fait appel de cette décision et constitué une provision complémentaire d'un montant de 1 867 K€.

En mars 2010 la cour d'appel de Versailles a rendu un arrêt favorable à la société UTI GROUP qui a eu pour effet sur le résultat d'exploitation :

- Une reprise de provision comptabilisée en exceptionnel de 1.867 K€ et une reprise de provision pour risques comptabilisée en exploitation de 226K€

- Une facturation complémentaire nette de provision d'un montant de 174K€

A la date d'arrêté, le groupe et ses conseils n'ont pas identifié de risque particulier lié à la déclaration de pourvoi en cassation.

- Un litige opposait la société UTI GROUP avec les anciens dirigeants et animateurs de sa filiale UTIGroup. Est. La société avait intenté une action devant une juridiction pénale à l'encontre de ces personnes qui bloquait le civil en l'état. La juridiction pénale a rendu un jugement en 2007 et condamné l'ancien dirigeant à une amende et au versement de dommages et intérêts. Le Tribunal de Grande Instance de Nancy a rendu son jugement le 11/01/2010 condamnant UTI GROUP à verser le solde du prix de cession des titres d'UTI GROUP EST pour 216 K€ et condamne l'ancien dirigeant d'UTI GROUP EST à verser 41K€ à UTI GROUP EST. L'ancien dirigeant a fait appel de cette décision.

- Prud'hommes provisionnés à la clôture de l'exercice 2010 pour 205 K€ pour Paris, contre 172 K€ en 2009.

22.17 INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR DES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES PRONONCEES PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE

Néant

23. COMPTES FOURNISSEURS PAR ANTERIORITE

Ventilation des soldes fournisseurs au 31/12/2010 des sociétés du groupe en mois, en fonction des dates de facture, exprimée en euros :

En jours		En mois	UTIGROUP	UTI GROUP RHONE ALPES	UTI GROUP EST	TOTAL	%
De	A						
0	30	1	446 556	48 503	14 722	509 781	46,9%
31	60	2	351 290	6 563	3 283	361 136	33,2%
61	90	3	19 701	0	0	19 701	1,8%
91	120	4	10 506	-2 774	0	7 732	0,7%
121	150	5	-1 491	7 774	0	6 283	0,6%
151	180	6	28 902	-46	0	28 856	2,7%
181	plus	Plus de 6 mois	152 669	1 309	-154	153 823	14,1%
		TOTAL	1 008 132	61 329	17 850	1 087 312	100,0%
			92,7%	5,6%	1,6%	100,0%	
Factures fournisseurs Intergroupe			65 406	36 077	87 610	189 093	

Les factures fournisseurs intergroupe ont été déduites des soldes fournisseurs au 31/12/2010 et s'élèvent à 189 093 € au total.

Ventilation des soldes fournisseurs au 31/12/2009 des sociétés du groupe en mois, en fonction des dates de facture, exprimée en euros :

En jours		En mois	UTIGROUP	UTI GROUP RHONE ALPES	UTI GROUP EST	TOTAL	%
De	A						
0	30	1	482 609	55 577	24 484	562 670	69,0%
31	60	2	74 157	662	5 610	80 428	9,9%
61	90	3	3 982	0	0	3 982	0,5%
91	120	4	0	-162	0	-162	0,0%
121	150	5	12 337	-1	0	12 336	1,5%
151	180	6	-888	0	0	-888	-0,1%
181	plus	Plus de 6 mois	154 918	1 635	22	156 575	19,2%
		TOTAL	727 115	57 712	30 115	814 941	100,0%
			89,2%	7,1%	3,7%	100,0%	
Factures fournisseurs Intergroupe			127 034	30 189	74 065	231 287	

Les factures fournisseurs intergroupe ont été déduites des soldes fournisseurs au 31/12/2009 et s'élèvent à 231.287 € au total.

Conformément aux dispositions légales concernant le rapport de gestion du Conseil sur l'exercice clos et notamment l'article R.225-102 du Code de commerce, nous joignons en annexe au présent rapport le tableau des résultats des cinq derniers exercices de la Société.

Nous vous joignons également en annexe, conformément aux articles L.225-37 et L.225-68 du Code de commerce, le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne durant l'exercice.

Enfin, conformément aux dispositions des articles L.225-129-5 et L.225-100 al. 7 du Code de commerce, est joint au présent rapport, le tableau des délégations de compétence et de pouvoirs en matière d'augmentation de capital

Le Conseil d'Administration

UTI GROUP

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Article L.225-100 al. 7 du Code de commerce

Date de la délégation	Nature de la délégation	Modalités de la délégation	Exercice de la délégation	Expiration de la délégation
22-janv-08	Attribution d'options de souscription d'actions nouvelles de la Société au personnel salarié et aux mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans la limite d'un nombre total d'actions ne pouvant excéder 3 % du capital social	<p>Le prix de souscription ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours de clôture constatés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où l'option est consentie.</p> <p>Aucune option ne pourra être consentie moins de vingt séances de Bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.</p> <p>L'Assemblée Générale renonce expressément, au profit des bénéficiaires des options, au droit préférentiel de souscription des actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options</p>	<p>Le Conseil d'administration du 29 février 2008, usant de la faculté qui lui a été accordée par l'assemblée générale mixte a arrêté le plan n°1 et a décidé d'attribuer 150 000 options donnant droit à la souscription de 150 000 actions nouvelles à 3 salariés de la Société et de ses filiales.</p> <p>Le prix de souscription est fixé à 1,04 €</p>	22-mars-11

**UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP
(UTI Group)**

Société anonyme au capital de 1 731 747 euros
siège social : 68 rue de Villiers - 92 532 Levallois Perret
338 667 082 RCS Nanterre

TABLEAU DES RESULTATS
ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
Article R225-83 du Code de commerce

Date d'arrêté des comptes	31 12 2010	31 12 2009	31 12 2008	31 12 2007	31 12 2006
Durée (mois) de l'exercice	12	12	12	12	12
Total des capitaux propres	9 824 159	6 580 526	6 513 445	6 271 491	4 291 807
Total du bilan	21 471 452	20 240 723	20 815 204	20 376 458	20 502 988
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 731 747	1 731 747	1 731 747	1 723 316	1 721 360
Nombre d'actions ordinaires	8 658 736	8 658 736	8 658 736	8 616 581	8 606 799
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer	-	-	-	-	-
- par conversion d'obligations	19 414	19 414	21 204	31 670	34 646
- par droit de souscription	-	-	-	33 932	28 834
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires H.T.	24 417 449	21 900 462	23 314 687	24 026 737	22 075 160
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	928 454	498 242	659 786	2 018 854	1 222 383
Impôts sur les bénéfices	(164 882)	(138 944)	(176 666)	(86 819)	(70 892)
Participation des salariés	287 721				
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	3 243 633	67 081	121 090	1 913 640	1 880 069
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,09	0,07	0,10	0,24	0,15
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	0,37	0,01	0,01	0,22	0,22
Dividendes distribués					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	254	248	266	264	255
Montant de la masse salariale	11 630 195	11 017 578	11 868 553	11 469 400	10 768 433
Montant des sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales...)	5 439 495	5 089 772	5 440 051	5 397 508	4 914 496

**UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP
(UTI Group)**

Société anonyme au capital de 1 731 747 euros

siège social : 68 rue de Villiers - 92 532 Levallois Perret

338 667 082 RCS Nanterre

**INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES
DETENUES EN PORTEFEUILLE A LA CLOTURE DE
L' EXERCICE**

Article du code de commerce R232-15

	Nombre de parts ou actions	% détention	Valeur nette en k€ au 31/12/10
UTI Group Rhône Alpes	9 994	99,94%	2 763
UTI Group Est	1 925	99,74%	1 455
UTI Group SA (actions propres)	443 193	5,12%	552

**UNION TECHNOLOGIES INFORMATIQUE GROUP
(UTI GROUP.)**

Société anonyme au capital social de 1 731 747,20 euros
Siège social : 68 rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret
338 667 082 RCS Nanterre
Code APE ancien 721 Z- nouveau 6202 A Siret 338 667 082 000 48

FORMULE DE DEMANDE D'ENVOI DES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

(articles R 225-81 4° et R.225-83 du Code de commerce)

L'ACTIONNAIRE SOUSSIGNE :

M

(*) (*prénom usuel et nom*)

demeurant

(*) (*domicile*)

propriétaire de (*) action(s) de la Société,

demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents et renseignements visés aux articles R 225-81 et R 225-83 du Code de commerce relatifs à :

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

convoquée le 24 mai 2011 à 10 heures à Levallois-Perret (92300) 68 rue de Villiers.

L'actionnaire soussigné est informé par la présente formule de la possibilité de bénéficier des dispositions de l'article R 225-88 du Code de commerce, aux termes duquel les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R 225-81 et R 225-83 du Code de commerce, à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.

Fait à (*)

Le (*)

Signature de l'actionnaire :

Annexe : textes des articles R 225-81, R 225-83 et R 225-88 du Code de commerce

(*) *Compléter*

ARTICLES DU CODE DE COMMERCE

Article R 225-81 – Sont joints à toute formule de procuration adressée aux actionnaires par la société ou par le mandataire qu'elle a désigné à cet effet, le cas échéant par voie électronique dans les conditions définies à l'article R.225-61 :

1° L'ordre du jour de l'assemblée ;

2° Le texte des projets de résolution présentés par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, ainsi que le texte des projets de résolutions présentés par des actionnaires et les points ajoutés le cas échéant à l'ordre du jour à leur demande dans les conditions prévues aux articles R.225-71 à R.225-74 ;

3° Un exposé sommaire de la situation de la société pendant l'exercice écoulé, accompagné d'un tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices ou de chacun des exercices clos depuis la constitution de la société ou l'absorption par celle-ci d'une autre société, si leur nombre est inférieur à cinq ;

4° Une formule de demande d'envoi des documents et renseignements visés à l'article R.225-83, informant l'actionnaire qu'il peut demander à bénéficier des dispositions du troisième alinéa de l'article R.225-88 ;

5° Un formulaire de vote par correspondance comportant le rappel des dispositions de l'article L.225-107 ;

6° Le rappel de manière très apparente des dispositions de l'article L.225-106 à L.225-106-4 du Code de commerce ;

7° L'indication que l'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) Donner une procuration dans les conditions de l'article L.225-106 du Code de commerce (à un autre actionnaire ou à son conjoint ou à son partenaire pacsé ou à une autre personne physique ou morale de son choix),
- b) Voter par correspondance ;
- c) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat.

8° L'indication qu'en aucun cas l'actionnaire ne peut retourner à la société à la fois la formule de procuration et le formulaire de vote par correspondance.

En cas de retour de la formule de procuration et du formulaire de vote par correspondance en violation des dispositions du 8^{ème} alinéa du présent article, la formule de procuration est prise en considération, sous réserve des votes exprimés dans le formulaires de vote par correspondances.

.../...

Article R 225-83 – La société doit adresser aux actionnaires ou mettre à leur disposition, dans les conditions prévues aux articles R.225-88 et R.225-89, les renseignements suivants contenus dans un ou plusieurs documents :

1° Les nom, prénom usuel, soit des administrateurs et directeurs généraux, soit des membres du conseil de surveillance et du directoire, ainsi que, le cas échéant, l'indication des autres sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance ;

2° Le texte des projets de résolution présentés par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas ;

3° Le cas échéant, le texte et l'exposé des motifs des projets de résolution présentés par des actionnaires ainsi que la liste des points ajoutés à l'ordre du jour à leur demande ;

4° Le rapport du conseil d'administration ou du directoire, selon le cas, qui sera présenté à l'assemblée ainsi que, le cas échéant, les observations du conseil de surveillance ;

5° Lorsque l'ordre du jour comporte la nomination d'administrateurs ou de membres du conseil de surveillance :

a) Les nom, prénom usuel et âge des candidats, leurs références professionnelles et leurs activités professionnelles au cours des cinq dernières années, notamment les fonctions qu'ils exercent ou ont exercées dans d'autres sociétés ;

b) Les emplois ou fonctions occupés dans la société par les candidats et le nombre d'actions de la société dont ils sont titulaires ou porteurs ;

6° S'il s'agit de l'assemblée générale ordinaire prévue à l'article L.225-100 du Code de commerce:

a) Les comptes annuels, les comptes consolidés, le rapport sur la gestion du groupe, un tableau des affectations de résultat précisant notamment l'origine des sommes dont la distribution est proposée ;

b) Un tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices ou de chacun des exercices clos depuis la constitution de la société ou l'absorption par celle-ci d'une autre société si leur nombre est inférieur à cinq ;

c) Les rapports des commissaires aux comptes prévus aux articles L.225-40 (alinéa 3), L.225-88 (alinéa 3), L.234-1 et L.232-3 et R.823-7 du Code de commerce,

d) Les observations du conseil de surveillance, s'il y a lieu ;

7° S'il s'agit de l'assemblée générale ordinaire prévue à l'article L.225-101 du Code de commerce, le rapport des commissaires visé audit article ;

8° S'il s'agit d'une assemblée générale extraordinaire, le rapport des commissaires aux comptes qui sera, le cas échéant, présenté à l'assemblée.

.../...

Article R 225-88 – A compter de la convocation de l'assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut demander à la société de lui envoyer à l'adresse indiquée, les documents et renseignements mentionnés aux articles R.225-81 et R.225-83. La société est tenue de procéder à cet envoi avant la réunion, et à ses frais. Cet envoi peut-être effectué par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions mentionnées à l'article R.225-63, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur, qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les actionnaires mentionnés à l'alinéa 1^{er} ci-dessus peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents et renseignements précités à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.